

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 6 juillet 2016**

**Bureau d'arrondissement
800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public
- Aucune demande

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public
- Aucune demande

10.04 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2016

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701006

Période de questions du public

10.06 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

10.07 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

10.08 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701038

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 juin 2016

10.09 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701039

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 juin 2016

10.10 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701040

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 29 juin 2016

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1164951001

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 500 \$ à Service à la famille Chinoise du Grand Montréal dans le cadre de la Bourse Rosario-Demers

20.02 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1166937006

Entériner une dépense maximale de 74 365,83 \$ pour les travaux d'urgence pour la réparation sans tranchée de la conduite d'égout sur le chemin de la Côte-des-Neiges entre la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Summerhill dans l'arrondissement de Ville-Marie

District(s) : Peter-McGill

20.03 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1163105015

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ à la Fonderie Darling

20.04 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1165258003

Dans le cadre de l'appel d'offres 16-15414, approuver les critères d'évaluation, leur pondération et la composition du comité de sélection pour retenir les services d'une firme pour la réalisation des travaux de fabrication, fourniture et installation d'éclairage décoratif d'hiver dans le Vieux-Montréal

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1152840014

Modifier la résolution CA15 240207 afin de diminuer la contribution à 9 035,48 \$ accordée à la Bibliothèque des jeunes de Montréal

District(s) : Peter-McGill

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166255014

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec la Société de développement commercial Destination centre-ville dans le cadre de l'événement La Ste-Catherine célèbre et accorder une contribution maximale de 30 000 \$

District(s) : Peter-McGill
Saint-Jacques

20.07 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1167203004

Accorder un contrat de 50 079,86 \$ à Vermeer Canada inc. pour la fourniture d'un hache-branches remorqué d'une capacité nominale de 12, pour l'entretien des Grands Parcs et autoriser une dépense maximale de 50 079,86 \$ (appel d'offres public 16-15266 - 3 soumissionnaires)

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1165179001

Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2017, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour soutenir la mobilisation citoyenne entourant le Forum social 2016, financé par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017), approuver la convention se terminant le 30 juin 2017 avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole et accorder une contribution de 152 818 \$

District(s) : Sainte-Marie

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166255012

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal pour la construction du pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein et accorder une contribution maximale de 761 080 \$

District(s) : Peter-McGill

20.10 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1165179008

Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2017, avec la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT pour la réalisation d'activités pour les jeunes de 14 à 25 ans et accorder une contribution de 20 000 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.11 Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1163200002

Accorder un contrat de 52 888 \$ à l'Éco-quartier Peter-McGill (SAESEM - Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal) pour la réalisation de 2 distributions (2016 et 2017) porte à porte « Carbone neutre » de boîtes de sacs de recyclage sur le territoire de l'arrondissement Ville-Marie

20.12 Entente

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1165957001

Accepter la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour et autoriser M^e Méliandre Asselin-Blain, avocate au Service des affaires juridiques, à la signer dans le cadre du litige à naître, opposant la Ville de Montréal à Laurentienne Weloga Société en Commandite, Desjardins sécurité financière compagnie d'assurance vie, et Indigo Infra Canada inc.

District(s) : Saint-Jacques

20.13 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1160225001

Autoriser une affectation de surplus de 997 554,74 \$, accorder un contrat de 4 299 383,24 \$ à Construction Vert Dure inc. pour l'aménagement d'un terrain multisports sur surface synthétique au Parc Rutherford et autoriser une dépense maximale de 4 351 121,99 \$ (appel d'offres public VMP-16-022 – 4 soumissionnaires)

District(s) : Peter-McGill

20.14 Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1156890027

Modifier la résolution du CA15 240656 afin de récupérer le montant non-utilisé de 1 580 \$ de la contribution accordée à Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ (projet déneigement)

20.15 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1166875002

Autoriser une affectation de surplus de 150 584,04 \$ pour l'achat et l'aménagement d'un camion Freightliner M2-106, année 2017, au montant de 124 077,42 \$ conformément à l'entente-cadre 706217 (CG11 0450) intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise Globocam (Montréal) inc. et pour la fourniture et l'installation d'un système électro-hydraulique et des barrières de protection latérale, au montant de 40 831,74 \$, conformément à l'entente-cadre 861242 -(CG13 0154) intervenue entre la Ville de Montréal et Service d'Équipement GD inc. et autoriser une dépense maximale de 164 909,16 \$, taxes incluses

20.16 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1167203006

Autoriser une affectation de surplus de 53 732,61 \$, accorder un contrat de 58 244,21 \$ à 9467866 Canada inc. (Automobiles Silver Star) pour la fourniture d'un camion-fourgon utilitaire de marque Mercedes-Benz Sprinter 3500, année 2016 et autoriser une dépense maximale de 58 844,21 \$ taxes incluses (appel d'offres public 16-15190 - 3 soumissionnaires)

20.17 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1155986002

Modifier la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Action Centre-Ville, accorder une contribution supplémentaire de 67 500 \$ pour la réalisation de plans et devis et des travaux de réaménagement de l'espace cuisine pour un montant total de 117 500 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.18 Entente

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1161903001

Approuver la convention avec l'Université McGill, se terminant le 31 décembre 2025, concernant la construction et l'utilisation d'un terrain sportif situé à l'intérieur du parc Rutherford et accepter un versement de 997 554,74 \$ de l'Université McGill pour le partage des coûts d'aménagement du terrain

District(s) : Peter-McGill

20.19 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1160619007

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 5 300 \$

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1160141005

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2016

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1160141003

Prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Ville-Marie et du dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$

30.03 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des travaux publics - 1160141008

Autoriser une affectation de surplus de 381 000 \$ pour couvrir les dépenses non capitalisables prévues dans le cadre du projet de mise en valeur des ruelles

30.04 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1160141007

Autoriser une affectation de surplus de 1 000 000 \$ afin de réserver des fonds pour le règlement d'une réclamation, d'une action ou d'une poursuite dans laquelle la responsabilité civile ou pénale de l'arrondissement de Ville-Marie peut être engagée

30.05 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des travaux publics - 1165288004

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la réalisation des différents travaux de voirie sur le réseau artériel des rues du centre-ville de Montréal

District(s) : Ensemble du territoire - Agglomération

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160607003

Adopter une résolution permettant une modification à la résolution CA13 240502 qui autorisait l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques, afin de permettre la construction de verrières venant fermer les marquises existantes, du côté des rues Amherst et Wolfe - 1125, rue Ontario Est/2021, rue Amherst, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

District(s) : Saint-Jacques

40.02 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199009

Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 423, rue Saint-Nicolas, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.03 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199010

Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins d'usages de la catégorie M.9, de l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 150, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.04 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1163332005

Adopter un règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Sherbrooke et Mansfield (8093) afin d'abroger les articles 4 et 6 - 2^e projet de règlement

District(s) : Peter-McGill

40.05 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1160679015

Édicter les ordonnances nécessaire à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 5^e partie, B)

40.06 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1165914002

Édicter une ordonnance pour l'implantation d'une zone de débarcadère en tout temps face au 1822, rue Ontario Est

District(s) : Sainte-Marie

40.07 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1165275002

Édicter une ordonnance établissant la création d'un sens unique sur la rue Porte-de-Québec, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André

District(s) : Saint-Jacques

40.08 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1161204005

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 6^e partie C)

40.09 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1165937003

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 6^e partie, A) et édicter les ordonnances

40.10 Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199011

Approuver, en vertu de la résolution CA14 240103, une garantie monétaire de 194 260 \$ pour la démolition du bâtiment situé aux 1182-1186, rue Crescent

District(s) : Peter-McGill

40.11 Urbanisme - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166347005

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1850, rue Amherst de l'obligation de fournir deux unités de stationnement

District(s) : Saint-Jacques

40.12 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1165353003

Édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance déterminant le changement de direction de la rue Tansley, entre l'avenue De Lorimier et la rue Dorion

40.13 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166255015

Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à l'événement « Mise en valeur des ruelles du centre-ville 2016 » qui se tiendra à différentes dates des mois d'août et septembre 2016

District(s) : Peter-McGill

40.14 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1165353001

Implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 3 espaces de stationnement tarifés sur le côté Ouest de la rue Montcalm, au Nord de la rue Sainte-Catherine Est

40.15 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1165353002

Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) et en vertu du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055-1) tous les espaces de stationnement tarifés situés dans les premiers 5 mètres des intersections de l'arrondissement de Ville-Marie

40.16 Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166347002

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) - Avis de motion

40.16.1 Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166347002

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) - 1^{er} projet de règlement

40.17 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1162931006

Adopter une résolution autorisant l'usage « salle de réception » au rez-de-chaussée du 755, rue Berri, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance



Dossier # : 1162701006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-01-05 15:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

CONTENU**CONTEXTE**

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-05

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1162701038

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 juin 2016

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 juin 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-29 16:08

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701038**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 juin 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 juin 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-29

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1162701039

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 juin 2016

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 juin 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-30 16:11

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701039**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 juin 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 juin 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-30

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1162701040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 29 juin 2016

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 29 juin 2016.

Signé par **Le**

Signataire :

Alain DUFORT
Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1162701040**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 29 juin 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 29 juin 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-30

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1164951001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 500 \$ à Service à la famille Chinoise du Grand Montréal dans le cadre de la Bourse Rosario-Demers

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 500 \$ à l'organisme Service à la famille Chinoise du Grand Montréal. dans le cadre de la Bourse Rosario-Demers.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-17 13:58

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164951001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 500 \$ à Service à la famille Chinoise du Grand Montréal dans le cadre de la Bourse Rosario-Demers

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement de Ville-Marie ont souhaité reconnaître l'implication et le dévouement de Feu Rosario Demers en créant une bourse en son honneur. Celle-ci rend hommage à ce citoyen engagé, décédé au mois de janvier 2015, reconnu dans son milieu comme étant un rassembleur. Il s'est impliqué depuis les 15 dernières années à l'amélioration de la vie de quartier qui lui était cher.

Cette bourse est donc remise à une personne, désignée comme "bénévole de l'année", qui s'est démarquée par son dévouement constant, son implication remarquable et son attitude positive et dont les retombées des actions contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de ses concitoyens. Ce bénévole est élu par un comité de sélection composé de membres internes. Le dévoilement du récipiendaire a lieu lors de l'événement annuel, "Le brunch des bénévoles".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240569 Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 500 \$ à l'Association Les Chemins du Soleil inc. dans le cadre de la Bourse Rosario-Demers.

DESCRIPTION

C'est en 2015 qu'a eu lieu la création d'une bourse d'une valeur de 500 \$ en hommage à Rosario Demers, un grand bénévole dans l'arrondissement de Ville-Marie, plus particulièrement dans le quartier du Faubourg Saint-Laurent.

La candidature doit être proposée par un membre d'un organisme reconnu par l'arrondissement de Ville-Marie.

La bourse est attribuée lors du Brunch annuel des bénévoles, au bénévole de l'année ayant accompli une action digne de mention auprès la collectivité et ayant été désigné comme vainqueur par le comité de sélection chargé d'analyser l'ensemble des candidatures reçues. Madame Pauline Wong est la récipiendaire de la bourse 2016. Elle a désigné l'organisme Service à la famille chinoise du Grand Montréal pour recevoir le montant.

JUSTIFICATION

À la demande du conseil d'arrondissement de Ville-Marie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

500 \$ - Service à la famille chinoise du Grand Montréal
Code fournisseur de l'organisme : 119318

Le montant de 500 \$ est pris à même le budget de fonctionnement du cabinet des élus d'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie LEDUC
Agente de développement - Expertise

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2016-06-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1166937006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense maximale de 74 365,83 \$ pour les travaux d'urgence pour la réparation sans tranchée de la conduite d'égout sur le chemin de la Côte-des-Neiges entre la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Summerhill dans l'arrondissement de Ville-Marie

Attendu l'article 573.2 de la Loi sur les cités et ville (L.R.Q., c. C-19);
Attendu l'encadrement administratif S-OG-AR24-D-001 :

D'entériner une dépense de 74 365,83\$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux réalisés en d'urgence pour la réparation sans tranchée de la conduite d'égout sur le chemin de la Côte-des-Neiges entre la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Summerhill dans l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-20 09:11

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166937006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense maximale de 74 365,83 \$ pour les travaux d'urgence pour la réparation sans tranchée de la conduite d'égout sur le chemin de la Côte-des-Neiges entre la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Summerhill dans l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

L'article 199 de l'annexe 9 de la Charte de la Ville de Montréal prescrit les modalités permettant l'octroi de contrats (exécution de travaux ou achat de biens ou de services) dans des cas de force majeure.

Suite à un effondrement de la chaussée sur le chemin de la Côte-des-Neiges légèrement au nord de la rue Sherbrooke Ouest, nous avons rapidement mobilisé une caméra auto-tracté pour nous donner un visuel de la conduite d'égout se trouvant sous l'effondrement. La vidéo nous a montrée une conduite d'égout en mauvais état à plusieurs endroits.

Afin de réaliser les travaux requis , nous avons demandé à deux entrepreneurs possédant l'expertise pour ce genre de travaux et ayant démontré dans le passé qu'ils pouvaient effectuer ce genre de réparation de nous fournir une soumission
La complexité de l'opération de réparation réside dans le fait que cette conduite a une fort débit peu importe la période de la journée ainsi que la dérivation de cette conduite est très complexe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Les travaux à réaliser consistent à des interventions sur deux tronçons différents
Entre le regard 5 092 688 - 15 025 048
Réparer le pourtour d'un drain en très mauvais état
Reconstruire une partie (environ 2,5 m) de la parois de l'égout qui s'est effondré
Remplir les vides avec du béton maigre

Entre le regard 15 025 048 - 15 025 050
Reconstruire une partie (environ 2 m) de la parois de l'égout qui s'est effondré
Stabiliser les parois de l'égout sur une distance d'environ 15 m
Remplir les vides avec du béton maigre

Ensuite lors d'un futur contrat les deux conduites pourront être chemisées.

JUSTIFICATION

L' écart entre les deux soumissions obtenues est de 15 400\$ avant les taxes et s'explique principalement par le prix soumis pour l'item pour stabiliser les parois sur une distance de 15 m .

Le plus bas soumissionnaire a établi un prix moins cher de 900\$/m (900\$/m * 15 m nous donne un écart de 13 500\$ seulement pour cet item.)

Dassyloi inc. 64 680.00\$ avant les taxes, 74 365.83\$ incluant les taxes
CWW Réhabilitation (Clean Water Works Inc.) 80 080.00\$ avant les taxes, 92 071,98\$ incluant les taxes

Cet écart est principalement dû à l'item pour stabiliser les parois sur une distance de 15 m .
Le plus bas soumissionnaire a établi un prix moins cher de 900\$/m (900\$/m * 15 m nous donne un écart de 13 500\$ seulement pour cet item.)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de permettre les travaux et d'éviter la dégradation de la chaussée , un bon de commande a été émis afin d'accorder le contrat dans les plus brefs délais .Le bon de commande 1129913, au montant 64 680.00\$ + taxes a été préparé et celui-ci a été imputé dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement ..

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les réparations d'égout par l'intérieur sont beaucoup moins néfastes pour l'environnement que la méthode traditionnelle de réparation par excavation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux du 13 au 27 juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-09

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1163105015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ à la Fonderie Darling

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ à la Fonderie Darling;
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-21 13:56

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163105015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ à la Fonderie Darling

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite contribuer concrètement au soutien d'organisme œuvrant localement et offrant des services à la communauté.

La Fonderie Darling, a pour mission de soutenir la création, la production et la diffusion d'œuvres d'arts visuels. Ses réflexions et ses recherches portent sur le rôle de l'art et la présence des artistes au cœur de la ville. En investissant des lieux vacants ou friches industrielles par ses projets in situ, la Fonderie Darling explore des zones urbaines, hors des sentiers battus de l'art contemporain, et s'ouvre à de nouveaux publics. Ce grand défi est honoré par la poésie que les artistes et leurs œuvres procurent en s'infiltrant dans la vie de tous les jours, en modifiant la dynamique sociale, l'interprétation et la perception de notre espace quotidien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1153105009 / CA15 240432 (9 septembre 2015) : Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ à la Fonderie Darling.

DESCRIPTION

Accorder à la Fonderie Darling une subvention de 150 \$ dans le cadre de leur campagne de financement.

JUSTIFICATION

Assurer un support concret à un organisme communautaire œuvrant localement et offrant des services à la communauté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M ROY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Le : 2016-06-20



Dossier # : 1165258003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de l'appel d'offres 16-15414, approuver les critères d'évaluation, leur pondération et la composition du comité de sélection pour retenir les services d'une firme pour la réalisation des travaux de fabrication, fourniture et installation d'éclairage décoratif d'hiver dans le Vieux-Montréal

D'approuver, pour l'analyse des soumissions relatives la réalisation des travaux de fabrication, fourniture et installation d'éclairage décoratif d'hiver dans le Vieux-Montréal, les règles suivantes :

- la composition du comité de sélection formé de 4 membres, dont 2 cadres et 2 professionnels;
- la grille d'évaluation et sa pondération telles que présentées en pièce jointe.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-21 15:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1165258003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de l'appel d'offres 16-15414, approuver les critères d'évaluation, leur pondération et la composition du comité de sélection pour retenir les services d'une firme pour la réalisation des travaux de fabrication, fourniture et installation d'éclairage décoratif d'hiver dans le Vieux-Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste en l'approbation des critères de sélection des soumissionnaires et de la composition du comité de sélection pour un appel d'offres public concernant la réalisation des travaux de fabrication, fourniture et installation d'éclairage décoratif d'hiver dans le Vieux-Montréal.
 L'utilisation des critères de sélection et de la grille pondérée s'appliquera uniquement au présent appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240255 - 10 mai 2016 : Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnel de 62 825,22 \$ à MK Illumination Canada Est inc. pour le projet de design pour la mise en valeur des décorations de Noël dans le Vieux-Montréal-Quartier historique et autoriser une dépense maximale de 62 825,22 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-16-009 - 2 soumissionnaires).
 DA 165258001 : En vue de l'appel d'offres 16-15414, approuver les critères d'évaluation, leur pondération et la composition du comité de sélection pour retenir les services d'un fournisseur pour la réalisation de la fabrication, fourniture et installation de l'éclairage décoratif d'hiver dans le Vieux-Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste en l'approbation des critères de sélection des soumissionnaires et de la composition du comité de sélection pour un appel d'offres public qui sera lancé au moins de juin 2016 concernant la fabrication, fourniture et installation de l'éclairage décoratif d'hiver dans le Vieux-Montréal..
 L'utilisation des critères de sélection et de la grille pondérée s'appliquera uniquement au présent appel d'offres.
 Dans le cadre de l'appel d'offres public 16-15414, l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres (une enveloppe) pour l'acquisition de biens et de services autres que professionnels sera utilisé.

Un comité de sélection évaluera les offres selon un processus de sélection en une étape.

La particularité du système de pondération ne comportant qu'une seule enveloppe est que le prix doit être le critère le plus important de la grille. Le nombre total de points pouvant être attribué à l'ensemble des critères, incluant le prix, est de 100.

L'analyse des critères qualitatifs et monétaires se fait simultanément puisque chaque critère de la grille d'évaluation est associé à une pondération.

Le calcul des points attribués au critère relatif au prix se fait en utilisant la formule suivante :

**Pointage du prix = Le plus bas prix parmi toutes les propositions conformes x N
Prix de la proposition conforme**

N = Nombre maximal de points attribués au critère prix

La grille d'évaluation avec sa pondération a pour but d'évaluer le plus objectivement possible des propositions pouvant être très variées. L'utilisation de cette grille pondérée s'appliquera uniquement à l'appel d'offres public spécifié. Elle est conçue en fonction des exigences du devis pour la fabrication, fourniture et installation de l'éclairage décoratif d'hiver dans le Vieux-Montréal.

Le comité de sélection sera constitué de trois personnes:

- 2 cadre (dont un (1) provenant d'un autre arrondissement ou service)
- 2 professionnels de l'arrondissement

JUSTIFICATION

Le sixième alinéa de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que « *Le conseil peut, dans le cas de l'adjudication d'un contrat qui n'est pas visé au premier alinéa, choisir d'utiliser un système dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles prévues à cet alinéa. Dans un tel cas, les deuxième, troisième, quatrième et cinquième alinéas s'appliquent .* ».

En raison de l'unicité des travaux visés par l'appel d'offres pour les travaux pour la fabrication, fourniture et installation de l'éclairage décoratif d'hiver dans le Vieux-Montréal en vue des célébrations du 375^e de la ville de Montréal, la Division des parcs et de l'horticulture souhaite se prévaloir d'une grille de critères pour sélectionner le fournisseur. L'octroi du contrat ne prenant en compte que le plus bas prix n'est pas souhaitable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au moment de l'octroi du contrat, la provenance et l'imputation du budget et des crédits seront précisées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non Applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'usage de ce processus de pondération et d'évaluation des offres (une enveloppe) permettra de sélectionner la firme offrant le meilleur rapport qualité / prix pour la réalisation des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'Appel d'offres Juin 2016
Dépôt des offres juillet 2016
Comité de sélection juillet 2016
Octroi du contrat au CA août 2016
Début des travaux Août 2016
Fin des travaux Décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux exigences de la *Loi sur les cités et villes* et au *Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques* (Direction de l'approvisionnement).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

John AGUILAR
Agent technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-20

José PIERRE
Chef de division parcs

Tél. : 514 872-1462

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU

Directeur



Dossier # : 1152840014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA15 240207 afin de diminuer la contribution à 9 035,48 \$ accordée à la Bibliothèque des jeunes de Montréal

De modifier la résolution CA15 240207 afin de diminuer la contribution à 9 035,48 \$ à la Bibliothèque des jeunes de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-22 14:40

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1152840014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA15 240207 afin de diminuer la contribution à 9 035,48 \$ accordée à la Bibliothèque des jeunes de Montréal

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie a accordé un soutien financier de 10 000 \$ à la Bibliothèque des jeunes de Montréal dans le cadre du projet d'animation du square Cabot. Les frais réels encourus par l'organisme sont de 9 035,48 \$.
Conséquemment, le montant de la contribution financière accordée est de 9 035,48 \$.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier (note) :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

IDENTIFICATION

Dossier # :1152840014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la Bibliothèque des jeunes de Montréal dans le cadre du projet d'animation du square Cabot et accorder une contribution de 10 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie soutient depuis 2002 des projets et événements culturels d'organismes locaux sans but lucratif qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. L'arrondissement souhaite s'associer à la réalisation du projet d'animation du square Cabot proposé par la Bibliothèque des jeunes de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1152840004 / CA15 240043 (10 février 2015) : Autoriser une affectation de surplus de 200 000 \$ pour l'inauguration et l'animation du square Cabot, dès sa réouverture et ce pour toute l'année 2015;

1142840016 / CA14 240330 (10 juin 2014) : Approuver la convention avec la Bibliothèque des jeunes de Montréal/Montreal Children's Library pour son programme d'animation estival et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 10 000 \$.

DESCRIPTION

La Bibliothèque des jeunes de Montréal, organisme sans but lucratif, désire offrir un programme gratuit d'activités artistiques et culturelles aux enfants et à leur famille. Cette année, les activités se dérouleront au square Cabot.

En 2014, plus de 2 000 enfants ont participé aux activités. Cet été, leur objectif est d'améliorer encore plus l'événement et de miser sur les activités qui fonctionnent bien dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Un des mandats de la Bibliothèque des jeunes de Montréal est de promouvoir la lecture à l'aide d'activités gratuites. Dans cette optique, le programme que la bibliothèque offre, aide au développement de l'alphabétisation. Pendant l'été 2015, elle offrira 15 activités pendant 4 semaines. Des animateurs et artistes éducateurs scientifiques locaux encourageront l'apprentissage des enfants d'âge préscolaire de 3 à 5 ans et de 6 à 10 ans.

L'aide octroyée permettra à la Bibliothèque des jeunes de Montréal de donner suite au projet d'animation du square Cabot mandaté par l'arrondissement de Ville-Marie pour la saison 2015.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.

Budget du square Cabot suite au dossier 1152840004 passé au conseil d'arrondissement du 10 février 2015 (CA15 240043):
2438-0012000-306173-07121 projet 001957.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette participation financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Renée LAMY
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-24

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1166255014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec la Société de développement commercial Destination centre-ville dans le cadre de l'événement La Ste-Catherine célèbre et accorder une contribution maximale de 30 000 \$

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial Destination centre-ville pour l'événement La Ste-Catherine célèbre 2016 ;

D'accorder à cette fin une contribution maximale de 30 000 \$;

D'affecter un montant de 30 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-23 14:47

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166255014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec la Société de développement commercial Destination centre-ville dans le cadre de l'événement La Ste-Catherine célèbre et accorder une contribution maximale de 30 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie constitue un levier économique majeur pour la grande région métropolitaine de Montréal. Soucieux de poursuivre la mise en place des conditions de réussite et de succès des différents acteurs économiques et commerciaux, l'arrondissement de Ville-Marie a adopté en 2013 le Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017. La Société de développement commercial Destination centre-ville a soumis une demande pour l'édition 2016 de son événement annuel La Ste-Catherine célèbre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 240670 - 10 décembre 2013 - Approuver le Programme de soutien financier au développement économique et commercial pour 2014-2017.

DESCRIPTION

L'édition 2016 de la promotion commerciale la Ste-Catherine célèbre aura lieu du 15 au 17 juillet, entre les rues Atwater et Saint-Urbain. Chaque année, lors de l'événement, c'est plus de 300 000 visiteurs qui viennent parcourir cette grande artère commerciale et de divertissement. L'événement consiste à faire redécouvrir la rue Sainte-Catherine Ouest différemment, tout en restant une attraction internationale et une destination prisée des Montréalais et des touristes. La rue devient piétonne entre les rues Guy et Bleury; chaque année, plus de 300 marchands participent à l'événement. Tous sont très heureux de pouvoir participer à la plus grande braderie à ciel ouvert au Canada, et ce, depuis près de 20 ans. Cette année, une journée de plus est ajoutée à l'événement, soit le vendredi, afin d'en faire profiter les travailleurs du centre-ville, pour le plus grand bonheur des marchands. La rue Sainte-Catherine Ouest mettra de l'avant plusieurs animations, sous la thématique des arts de la rue.

JUSTIFICATION

Par l'octroi du soutien financier, l'arrondissement de Ville-Marie contribue à la vitalité commerciale du centre-ville par l'entremise de sa SDC. L'aide financière servira à réaliser un

événement ayant un impact significatif sur le développement commercial de ce secteur. Avec l'aide financière de l'arrondissement, la SDC souhaite bonifier sa stratégie de communication pour attirer un plus grand nombre de visiteurs, sachant qu'en 2017 lors du 375e de la Ville de Montréal, la rue Sainte-Catherine sera en travaux pour son réaménagement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Affecter un montant de 30 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention fait mention de la visibilité que la SDC Destination centre-ville devra donner à l'arrondissement dans le cadre des projets faisant l'objet d'un soutien financier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de l'aide financière se fera selon les modalités de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle ROUGIER, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-21

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1167203004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 50 079,86 \$ à Vermeer Canada inc. pour la fourniture d'un hache-branches remorqué d'une capacité nominale de 12, pour l'entretien des Grands Parcs et autoriser une dépense maximale de 50 079,86 \$ (appel d'offres public 16-15266 - 3 soumissionnaires)

Autoriser une dépense maximale de 50 079,86 \$, pour la fourniture d'un Hache-Branches remorqué d'une capacité nominal de 12" pour l'entretien des Grands Parcs (Appel d'offres public 16-15266 - 3 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Vermeer Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix de 50 079,86 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges Devis - 67816C11 Article 3;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-29 16:09

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167203004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 50 079,86 \$ à Vermeer Canada inc. pour la fourniture d'un hache-branches remorqué d'une capacité nominale de 12, pour l'entretien des Grands Parcs et autoriser une dépense maximale de 50 079,86 \$ (appel d'offres public 16-15266 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Ville-Marie doit procéder aux travaux d'élagage cyclique et de ramassage des branches sur l'ensemble du territoire ainsi que dans les grands parcs . Dans le but de répondre à ce besoin opérationnel, l'arrondissement a demandé au Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un hache-branches remorqué d'une capacité nominale minimale de 12" de marque :Vermeer
Modèle: BC1000XL31VP , selon les spécifications décrites au devis technique no 67816C11

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a amorcé un virage en 2010 en procédant à un virement budgétaire pour investir massivement dans l'acquisition de nouveaux équipements dans le but de contrer le vieillissement du matériel roulant. La situation était devenue très préoccupante puisqu'elle affectaient la qualité et l'offre de services.

Le Service des grands parcs a préparé, conjointement avec les arrondissements concernés, les listes d'achats pour des équipements nécessaires dans un souci d'amélioration de la sécurité ou de changement des pratiques. Ainsi, un montant de 446 000\$ a été attribué à l'arrondissement de Ville-Marie pour 2015-2016 et 2017. Le montant est net (ristourne TPS 100% et ristourne TVQ à 50%).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA154352001-3 Novembre 2015 - Virement budgétaire du Service des grands parc, du verdissement et du Mont-Royal à l'arrondissement de Ville-Marie (entre autres), pour l'achat de matériel roulant dédié à l'entretien des grands parcs

Appel d'offres public: 16-15266 (3 soum)

DESCRIPTION

Devis: 67816C11

Description: Hache-branche remorqué d'un capacité nominale de 12".

Marque / Modèle : Vermeer, BC1000XL31VP, 2016

Appel d'offres public : 16-15266 (3 soums)

Adjudicataire : Vermeer Canada

Délai de livraison: 45 jours suite à l'émission du bon de commande

Client : Arrondissement Ville-Marie - Parcs

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soums
Hache-branches remorqué de marque et modèle Vermeer BC1000XL31VP	43 551,17 \$	1	43 551,17 \$	
				43 551,1
Droit spécifique sur les pneus				
	3,00 \$			
Qté de roues par véhicule	2			
Total par véhicule	6,00 \$	1	6,00 \$	
Roues additionnelles	0	0	- \$	6,0
			Total :	43 557,1
		5,00%	TPS :	2 177,8
		9,975%	TVQ :	4 344,8
			Total + Taxes :	50 079,8
			Ristourne TPS (100%) :	(2 177,8)
			Ristourne TVQ (50%) :	(2 172,4)
			Total moins ristourne TPS et TVQ	45 729,5

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers
Patricia DI GENOVA, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 28 juin 2016
Patricia DI GENOVA, 22 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_- arr.

ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

Le : 2016-06-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1165179001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2017, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour soutenir la mobilisation citoyenne entourant le Forum social 2016, financé par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017), approuver la convention se terminant le 30 juin 2017 avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole et accorder une contribution de 152 818 \$

D'approuver la convention se terminant le 31 mars 2017 avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour soutenir la mobilisation citoyenne entourant le Forum social 2016, financé par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);

D'approuver la convention se terminant le 30 juin 2017 avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 152 818\$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-23 15:36

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165179001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2017, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour soutenir la mobilisation citoyenne entourant le Forum social 2016, financé par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017), approuver la convention se terminant le 30 juin 2017 avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole et accorder une contribution de 152 818 \$

CONTENU

CONTEXTE

En 2003, la Ville de Montréal mettait sur pied le Programme de revitalisation urbaine intégrée (RUI) destiné à soutenir les démarches de revitalisation dans certains secteurs ciblés de Montréal, notamment le quartier Sainte-Marie dans l'arrondissement de Ville-Marie. À cette fin, un comité de revitalisation local (CRL) a été mis en place dont le mandat était de voir à la mise en oeuvre du plan de revitalisation. En 2014, la Corporation de développement communautaire Centre-Sud (CDC C-S) devient mandataire de la démarche RUI de Sainte-Marie. La Table de développement social de la CDC C-S poursuit le mandat du CRL, soit la réalisation et le suivi de projets concrets et mobilisateurs pour le quartier. Pour l'année 2016-2017, un budget de 96 151 \$ est disponible pour soutenir le plan d'action de la RUI de Sainte-Marie. À ce dernier s'ajoute une somme de 16 667 \$, assurée par le renouvellement, pour un an, de l'Entente MTESS-Ville. Une somme de 40 000\$, en provenance du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole s'ajoute également portant la contribution à un montant total de 152 818\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 en date du 24 mars 2016 : Approuver un projet d'entente entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de prolonger d'un an et de convenir des modalités de versements de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (MTESS - Ville) et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015 : Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

CA15 240287 en date du 8 juin 2015 : Approuver la convention, pour l'année 2015, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, conformément aux paramètres de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée et accorder une contribution de 112 818\$

CA14 240322 en date du 10 juin 2014 : Accorder un montant de 159 100 \$ à la Corporation de développement communautaire Centre-Sud dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée Sainte-Marie

CG12 0286 du 23 août 2012 : Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité.

DESCRIPTION

Pour la prochaine année, les priorités d'action de la CDC C-S pour la démarche RUI seront de : 1) poursuivre le soutien à la concertation citoyenne de la Table de Concertation d'actions citoyennes Sainte-Marie; 2) assurer la coordination, le suivi administratif et la mise en place du projet Quartier Nourricier; 3) financer et encadrer le financement des projets mobilisateurs et concertés et 4) organiser le forum social Centre-Sud permettant l'élaboration du nouveau plan d'action de la Table de développement social Centre-Sud et son arrimage avec les actions de la RUI.

JUSTIFICATION

La somme de 152 818 \$ est affectée à la réalisation du plan d'action de la démarche RUI de Sainte-Marie. Le financement obtenu servira à financer toute initiative reliée :

- au soutien de la démarche de revitalisation : coordination, mobilisation, concertation, formation, études, etc.
- à la réalisation du plan de revitalisation : réalisation de projets concrets de développement social ou autres projets permettant l'atteinte des objectifs du plan (formation, loisirs, culture, emploi, transports, etc.)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution totalise un montant de 152 818\$ répartie de la manière suivante :

- 96 151\$ alloué dans le cadre du financement de la RUI Sainte-Marie et qui est entièrement financé par le Service de la diversité sociale et des sports;

- 16 667\$ assuré par le renouvellement d'un an de l'Entente MTESS-Ville, et qui est entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté. Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017).

- 40 000\$, en provenance du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole, entièrement financé par le Secrétariat à la région métropolitaine

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services et activités réalisées par la CDC Centre-Sud appuient l'action 36 « Être équitable » prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise et l'engagement de la Ville, qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Mobilisation du milieu autour d'interventions majeures concertées, visant l'amélioration de la qualité de vie des résidents du quartier notamment dans les vecteurs suivants : alimentation, travail et création d'emploi, Imaginer/Réaliser Montréal 2025.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités de visibilité prévues au protocole de communication publique (annexe B) de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les activités se dérouleront en conformité avec le plan d'action et l'échéancier proposés par l'organisme.

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement de Ville-Marie.

L'arrondissement est membre de la CDC Centre-Sud et de la Table de développement social et participe à la sélection des projets réalisés dans le cadre de la démarche RUI. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin de la convention et l'organisme s'engage à fournir le rapport final à la date prévue à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis VÉZINA, Service de la diversité sociale et des sports
Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Amadou Lamine CISSÉ, 20 juin 2016
Denis VÉZINA, 30 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CRÉPEAU
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2016-05-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1166255012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal pour la construction du pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein et accorder une contribution maximale de 761 080 \$

D'approuver la convention avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal pour la construction du pavillon de la Paix ;

D'accorder à cette fin une contribution maximale de 761 080 \$;

D'affecter un montant de 761 080 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-23 15:39

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166255012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal pour la construction du pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein et accorder une contribution maximale de 761 080 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Musée des beaux-arts de Montréal a entrepris des travaux d'agrandissement par la construction d'un cinquième pavillon, le pavillon pour la paix Michal et Renata Hornstein. Il s'agit du projet lauréat d'un concours d'architecture organisé par le MCCQ au printemps 2013. Le bâtiment aura une hauteur de 5 étages pour environ 30 m de hauteur et sera relié en partie arrière au reste du complexe muséal. La construction de ce pavillon permettra d'intégrer à la collection du Musée les oeuvres provenant de la donation Hornstein, et qui seront présentées sur 4 étages du bâtiment. De plus, le nouveau pavillon consacrera deux étages à l'éducation et aux programmes socio-communautaires, dédiés aux écoliers, familles et groupes socio-communautaires.

L'inauguration du pavillon pour la paix Michal et Renata Hornstein est prévue pour le 9 novembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 240578 - 2 octobre 2013 - Adopter une résolution autorisant l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal par la construction d'un bâtiment de 5 étages, situé aux 2075 et 2085, rue Bishop, ainsi que sur des parties de terrain de bâtiments, situés aux 1364 à 1390, rue Sherbrooke Ouest et 2120 à 2162, rue Crescent, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Ville-Marie accorde au Musée des beaux-arts de Montréal un soutien financier d'un montant maximal de 761 080 \$, pour la construction du pavillon pour la paix Michal et Renata Hornstein.

JUSTIFICATION

L'aide financière de l'arrondissement viendra en appui à la réalisation de ce projet structurant pour le Quartier du Musée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Affecter un montant de 761 080 \$ provenant des surplus de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention fait mention de la visibilité que l'organisme devra donner à l'arrondissement dans le cadre de projets faisant l'objet d'un soutien financier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de l'aide financière se fera selon les modalités de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-22

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire au développement économique

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1165179008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2017, avec la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT pour la réalisation d'activités pour les jeunes de 14 à 25 ans et accorder une contribution de 20 000 \$

D'approuver la convention, se terminant le 30 juin 2017, avec la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT, pour la réalisation d'activités pour les jeunes de 14 à 25 ans;
D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-23 15:42

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165179008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2017, avec la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT pour la réalisation d'activités pour les jeunes de 14 à 25 ans et accorder une contribution de 20 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le projet l'Astérisk est né d'une concertation entre des organismes qui œuvrent auprès des jeunes de la diversité sexuelle. La Coalition montréalaise des groupes jeunesse lesbiennes, gais, bisexuel.les et trans (LGBT) qui chapeaute ce projet est un organisme a but non lucratif dont la mission est de favoriser l'insertion sociale des jeunes de la diversité sexuelle et de créer des environnements favorables pour eux. L'Astérisk est un lieu de rassemblement et d'information pour les jeunes de la communauté lesbienne, gaie, bisexuel.le, trans et queer (LGBTQ) de 14 à 25 ans. Divers services y sont offerts, dont une ligne d'écoute téléphonique, du soutien individuel, un centre de soir (« drop-in ») et des activités sociales diverses. L'accès à ce lieu (Astérisk) est important pour ces jeunes, car il constitue un milieu de vie sécuritaire pour ces jeunes et est le seul lieu non commercial accessible pour eux au sein du Village pour se rencontrer, partager leur vécu et développer à divers projets. L'Astérisk est situé au coeur du « Village » au rez-de-chaussée du 1575, rue Amherst.

Le projet a vu le jour, en septembre 2013, grâce à un financement du Fonds régional d'investissement jeunesse de Montréal (FRIJ), géré par le Forum jeunesse de Montréal. Ce financement s'est arrêté en 2015, à la suite de la disparition du FRIJ. Compte tenu des difficultés rencontrées par ces jeunes dans leur intégration sociale, il demeure important que le projet se poursuive et puisse continuer à offrir des activités pour ces jeunes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240276 en date du 8 juin 2015 : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 30 juin 2016, avec la Coalition jeunesse montréalaise de lutte à

l'homophobie, pour la réalisation d'activités pour les jeunes de 14 à 25 ans et accorder une contribution de 20 000 \$

DESCRIPTION

L'Astérisk se veut être un milieu de vie sécuritaire où les jeunes peuvent y retrouver de l'information, des services et diverses activités, en plus de pouvoir bénéficier d'une équipe d'intervention par les pair (es) aidant (es). L'espace est également accessible sur demande aux groupes et aux organismes de soutien aux jeunes de la diversité sexuelle et est ainsi facilement accessible aux jeunes provenant de partout à Montréal et qui fréquentent ce secteur. 3135 participations de jeunes aux différents services et activités offertes par les groupes utilisant l'espace de l'Astérisk de jeunes ont été comptabilisées en 2014-2015. En 2015-2016, plusieurs groupes ont utilisé l'espace pour rejoindre les jeunes de divers vécus, notamment un groupe d'entraide pour les personnes migrantes LGBTQ et un groupe de support et d'action pour les personnes trans. L'Astérisk abrite de manière permanente les organismes Projet 10, Jeunesse Lambda et la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT ce qui facilite l'accès aux services pour les jeunes LGBT. La Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT travaille actuellement à développer des liens avec les organismes du milieu afin de faire connaître le milieu de vie l'Astérisk et son offre de service au plus grand nombre. La contribution de l'arrondissement et de la ville centre permettra de compléter le montage financier pour l'embauche de ressources pour la coordination, l'animation d'activités et la promotion du lieu auprès des jeunes et des organismes. Des démarches ont été faites auprès du Secrétariat à la jeunesse du Québec, qui devrait confirmer un financement triennal de la mission.

JUSTIFICATION

Le financement accordé par l'arrondissement de Ville-Marie et la ville centre permettra d'offrir des activités dans cet espace du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution totalise un montant de 20 000 \$ et est répartie de la manière suivante :

		Imputation
17 000 \$	Arrondissement de Ville-Marie	2438 0010000 306125 05803 61900 016491
3 000 \$	Service de la diversité sociale et des sports	2101 001000 101276 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000

Les versements se feront conformément aux clauses inscrites à la convention et cette dépense est imputée, conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services et activités réalisées par la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT appuient l'action 36 « Être équitable » prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise et l'engagement de la Ville, qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Activités sociales, artistiques, militante ou autres dédiées aux jeunes de la diversité sexuelle de 14 à 25 ans qui contribuent à briser leur isolement et à favoriser le soutien psychosocial sous diverses formes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT oeuvre à faire connaître son offre de service aux organismes du milieu et aux jeunes qu'ils desservent. L'Astérisque possède une page Web et rejoint les jeunes via les réseaux sociaux. L'annexe B incluse dans la convention stipule que l'organisme doit mettre en évidence la participation de l'arrondissement dans ses documents promotionnels en lien avec le projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de la contribution financière.

Suivi de la convention par le responsable du dossier. Remise du rapport final, incluant un bilan financier final et les fréquentations de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Chantal CROZE, 21 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CRÉPEAU
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2016-06-22



Dossier # : 116320002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 52 888 \$ à l'Éco-quartier Peter-McGill (SAESEM - Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal) pour la réalisation de 2 distributions (2016 et 2017) porte à porte « Carbone neutre » de boîtes de sacs de recyclage sur le territoire de l'arrondissement Ville-Marie

D'accorder un contrat de 52 888 \$ à l' Éco-quartier Peter McGill (SAESEM Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal) pour la réalisation de 2 distributions (2016 et 2017) porte à porte "Carbone neutre" de boites de sacs de recyclage sur le territoire de l'arrondissement Ville-Marie.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-23 15:35

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163200002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 52 888 \$ à l'Éco-quartier Peter-McGill (SAESEM - Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal) pour la réalisation de 2 distributions (2016 et 2017) porte à porte « Carbone neutre » de boîtes de sacs de recyclage sur le territoire de l'arrondissement Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de la collecte sélective qui consiste à passer du bac au sac, une distribution est requise pour assurer l'approvisionnement des sacs de recyclage aux citoyens qui utilisent cette façon de faire. À la fin du mois d'août 2016, nous estimons que les citoyens auront épuisé les sacs de la distribution de 2015. En 2015, la SAESEM a commencé à offrir des services de distribution environnementale. Elle a ainsi complété avec grand succès la distribution annuelle éco-responsable des boîtes à recyclage de l'arrondissement de Ville-Marie. Pour accompagner l'arrondissement de Ville-Marie dans ses actions visant à atteindre les objectifs son Plan de développement durable et du Plan d'action sur les changements climatique 2013-2020, le SASEM propose de poursuivre la réalisation la distribution de porte à porte des boîtes de sacs de recyclages de manière «Carbone neutre » pour les années 2016 et 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Contrat gré à gré 22 juillet 2015 de moins de 25 000 \$ (bon de commande 1060657) CA14 240155 du 8 avril 2014 (1143200003)

CA10 240207 du 10 mai 2010 (1094967001)
Matières recyclables - collecte sélective - boîtes de sacs - distribution - LDJV courrier plus inc. (18 878, 35 \$)

CA09 240036 du 3 février 2009 (1094967001)
Matières recyclables - collecte sélective - boîtes de sacs - distribution - LDJV courrier plus inc. (58 553, 91 \$)

CA08 240380 de la séance ordinaire du 3 juin 2008 (1080915003) : Matières recyclables - collecte sélective - boîtes de sacs - distribution - Distribution T.I.M. (58 000 \$)

DESCRIPTION

Un contrat de distribution doit être octroyé à une entreprise ou organisme spécialisé pour effectuer la distribution des boîtes de sacs de recyclage aux citoyens et aux commerçants utilisant cette méthode de récupération. Dans ce contexte, un offre de service gré à gré a été *demandé à la SAESEM*.

JUSTIFICATION

L'octroi du contrat est nécessaire pour que les citoyens continuent d'obtenir les sacs pour être en mesure d'assurer la continuité du projet et pour l'atteinte des objectifs du *Plan de développement durable* et du *Plan d'action sur les changements climatique 2013-2020*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat a été octroyé à cette OBNL, suite au bilan très satisfaisant de la distribution 2015 par cet organisme, ainsi qu' à la rareté des compagnies spécialisées en cette matière. Le contrat devra être octroyé au seul soumissionnaire soit au montant approximatif de 52 888, 00 \$, taxes incluses. Les étapes du contrat sont les suivantes : 40% des honoraires à la signature du contrat; 30% à la fin de la première distribution (2016); et 30% à la fin de la deuxième distribution (printemps 2017).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Distribution éco-responsable en utilisant des vélos et des véhicules électriques dans une optique de récupération des matières recyclables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'octroi du contrat de distribution, les citoyens ne pourront pas recevoir les sacs de recyclage pour cette année. L'atteinte des objectifs du Plan de développement durable et du Plan d'action sur les changements climatique 2013-2020 seront compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le processus opérationnel proposé par la SAESEM, qui utilise des véhicules non conventionnels et qui réinvestie l'espace public, sera très visible et attirera les médias ainsi que les curieux. Par conséquent, la visibilité accrue de notre distribution rendra la sensibilisation plus efficace et diffusera une image positive de l'arrondissement dans le cadre de ces actions de lutte aux changements climatiques.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Deux distributions: les distributions seront complétées dans les 60 jours ouvrables, hors période hivernale (du 21 décembre au 21 mars), suivant la demande de l'arrondissement de Ville-Marie et sur confirmation de la présence du matériel à distribuer.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Domenico ZAMBITO, Ville-Marie

Lecture :

Domenico ZAMBITO, 22 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonya NAUD
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2016-06-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1165957001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour et autoriser Me Mélissandre Asselin-Blain, avocate au Service des affaires juridiques, à la signer dans le cadre du litige à naître, opposant la Ville de Montréal à Laurentienne Weloga Société en Commandite, Desjardins sécurité financière compagnie d'assurance vie, et Indigo Infra Canada inc.

D'accepter la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour et autoriser Me Mélissandre Asselin-Blain, avocate au Service des affaires juridiques, à la signer dans le cadre du litige à naître, opposant la Ville de Montréal à Laurentienne Weloga Société en Commandite, Desjardins sécurité financière compagnie d'assurance vie, et Indigo Infra Canada inc.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-27 12:02

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165957001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour et autoriser Me Mélissandre Asselin-Blain, avocate au Service des affaires juridiques, à la signer dans le cadre du litige à naître, opposant la Ville de Montréal à Laurentienne Weloga Société en Commandite, Desjardins sécurité financière compagnie d'assurance vie, et Indigo Infra Canada inc.

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, le conseil d'arrondissement mandatait le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, afin qu'il entame contre les propriétaires et exploitants de stationnements commerciaux de surface illégaux, des procédures judiciaires appropriées en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1). Le conseil réaffirmait ainsi sa volonté de poursuivre le processus amorcé en 2007. En vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1), la Cour supérieure peut, sur requête de la Ville, ordonner la cessation d'une utilisation du sol ou d'une construction incompatible avec un règlement de zonage, de lotissement ou de construction.

Les négociations entreprises entre les parties ont conduit à un projet de transaction. Ce dernier nécessite une autorisation du conseil d'arrondissement, afin de permettre au représentant de la Ville de signer en son nom.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

7 mai 2014 - CA14 240259 : Mandat donné au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, afin qu'il entame contre les propriétaires et exploitants de stationnements commerciaux de surface illégaux des procédures judiciaires appropriées en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1)
6 février 2007 - CA07 240024 - Mandat donné à la Direction du contentieux, afin qu'elle entame contre les propriétaires et exploitants de stationnements commerciaux de surface illégaux des procédures judiciaires appropriées en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise le terrain situé sur le côté nord de la rue Notre-Dame Ouest et sur le côté sud de la rue Saint-Jacques, entre les rues Duke et Gauvin. Il s'agit plus précisément du lot 1 179 382, d'une superficie de 8 804 mètres carrés.:

La proposition de transaction avec les propriétaires et l'exploitant consiste à leur faire admettre le caractère illégal de l'usage "parc de stationnement public". L'exploitant prend l'engagement de ne plus exercer cet usage et le propriétaire de ne plus tolérer l'exploitation. En outre, ils reconnaissent la recevabilité du dossier à la Cour supérieure dans le cadre d'une éventuelle requête en outrage au tribunal, advenant une reprise de l'exploitation du terrain comme parc de stationnement.

JUSTIFICATION

La Ville obtiendra entière satisfaction et ne peut espérer un meilleur règlement dans ce dossier. Entériner la transaction évitera aux parties de longues et coûteuses démarches juridiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réduction du nombre de stationnements extérieurs est un objectif de la *Politique de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* (annexe 1).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélessandre ASSELIN-BLAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie AUMAIS
Agente technique principale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-22

Patrick LEMYRE
C/S Inspection des bâtiments

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1160225001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 997 554,74 \$, accorder un contrat de 4 299 383,24 \$ à Construction Vert Dure inc. pour l'aménagement d'un terrain multisports sur surface synthétique au Parc Rutherford et autoriser une dépense maximale de 4 351 121,99 \$ (appel d'offres public VMP-16-022 - 4 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 4 351 121,99 \$ pour pour l'aménagement d'un terrain multisports sur surface synthétique au Parc Rutherford ;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Construction Vert Dure inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 4 299 383,24 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges (appel d'offres public VMP-16-022 - 4 soumissionnaires);

D'affecter temporairement 997 554.74 \$ des surplus de l'Arrondissement dans l'attente du versement de la contribution de l'Université Mc Gill pour le partage des coûts d'aménagement du terrain;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-27 15:10

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160225001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 997 554,74 \$, accorder un contrat de 4 299 383,24 \$ à Construction Vert Dure inc. pour l'aménagement d'un terrain multisports sur surface synthétique au Parc Rutherford et autoriser une dépense maximale de 4 351 121,99 \$ (appel d'offres public VMP-16-022 - 4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Parc Rutherford est situé au-dessus du réservoir McTavish du Service de l'eau et son aménagement consistait jusqu'à tout dernièrement, en une plaine gazonnée utilisée comme terrain sportif. Lors de la planification des travaux de réfection de la membrane d'étanchéité du réservoir, l'arrondissement de Ville-Marie saisit l'occasion pour prévoir l'aménagement d'un terrain multisports. Le choix d'utiliser une surface synthétique découlait du fait que cette plaine gazonnée sur-utilisée se retrouvait la majorité du temps en terre battue et ne répondait pas aux besoins d'installation pour les jeunes de 10 ans et plus de l'arrondissement. Ce projet par sa nature a permis à l'arrondissement d'obtenir une subvention du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase II du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi qu'une participation de l'Université McGill.

De plus, plusieurs aspects de l'aménagement du parc ont été coordonnés avec le projet des Promenades Urbaines avec lequel il partage une frontière commune le long de la rue McTavish entre Dr Penfield et l'avenue des Pins. Également, compte tenu de sa localisation dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, le projet a aussi été présenté au Ministère de la Culture et des Communications pour approbation, laquelle a été obtenue le 6 mai dernier.

Le présent dossier consiste donc à octroyer le contrat de travaux pour l'aménagement de l'ensemble du parc (portion située au-dessus du réservoir) incluant la surface synthétique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 à venir- GDD 1161903001- 6 juillet 2016- Approuver la convention avec l'Université McGill, se terminant le 31 décembre 2025, concernant la construction et l'utilisation d'un terrain sportif situé à l'intérieur du parc Rutherford et accepter un versement de 997 554,74 \$ de l'Université McGill pour le partage des coûts d'aménagement du terrain.

CA15 240282 - 8 juin 2015 - Accorder un contrat de services professionnels de 119 339,45 \$, approuver la convention avec Comeau Experts-Conseils et Conception Paysage inc. pour la conception des plans et devis de l'aménagement d'un terrain multisports sur surface synthétique au Parc Rutherford et autoriser une dépense maximale de 119 339,45 \$

(appel d'offres public VMP-15-007 - 5 soumissionnaires)

CA15240288 - 8 juin 2015 - Modifier la résolution CA12 240466 afin d'annuler le mandat accordé au Bureau Expertise Parcs de la Direction des grands parcs et du verdissement pour la réalisation des services professionnels requis au projet de réaménagement d'un terrain multisports au parc Rutherford

CA12 240466 - 14 août 2012 - Autoriser une dépense maximale de 300 000 \$ en honoraires professionnels et mandater le Bureau Expertise Parcs de la Direction des grands parcs et du verdissement pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement du terrain multisports au Parc Rutherford pour un montant de 175 000 \$.

CE11 1519 - 21 septembre 2011 - Appuyer les dix-sept projets énumérés ci-dessous, afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II

CA11 240511 - 12 septembre 2011 - Appuyer le dépôt d'une demande de financement au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (phase II) du Ministère, du Loisir et du Sport pour le projet d'aménagement d'un terrain multisports avec surface en gazon synthétique au parc Rutherford et confirmer l'engagement de l'arrondissement d'autoriser une affectation de surplus de 750 000 \$.

DESCRIPTION

Le concept mis de l'avant par les professionnels comprend les éléments suivants:

- l'aménagement de la surface synthétique
- l'aménagement de plus de 55 % de la superficie au-dessus du réservoir en plaine gazonnée
- l'aménagement de sentiers piétons afin de mieux répondre aux besoins des usagers circulant dans le secteur
- compléter certains travaux touchant le chemin de service au périmètre du réservoir pour répondre aux besoins du Service de l'eau
- réaménager les deux accès au parc de façon harmonisée au projet des Promenades Urbaines
- mise à niveau de l'éclairage existant du chemin périphérique
- ajout d'éclairage pour les sentiers piétons
- installation d'éclairage pour la surface synthétique (modulable afin de minimiser la pollution lumineuse)
- le mobilier du parc et les accessoires reliés au terrain multisports
- entretien de la surface synthétique pour la période de garantie.

À la valeur du contrat nous ajoutons des incidences spécifiques de 35 000 \$ (avant taxes) afin de couvrir les frais de raccordement électrique, de laboratoire et de l'achat d'une partie du mobilier, ainsi qu'une somme de 10 000 \$ (avant taxes) pour couvrir des frais incidents non prévus.

JUSTIFICATION

Au cours du processus d'appel public d'offres, nous avons eu 22 preneurs du cahier des charges, de ces derniers, 13 se sont présentés à la visite obligatoire et 4 ont déposé des offres qui sont toutes conformes. De ces 4 soumissions, le prix du plus bas soumissionnaire est 13 % au-dessus de la dernière estimation réalisée par l'équipe des professionnels au dossier. Il est

important de noter que pour la majorité des postes au bordereau, les prix reçus sont légèrement en dessous de l'estimation des professionnels. Seul le poste des travaux électriques fait en sorte que nous dépassons l'estimation. Cet écart s'explique par la complexité d'installer les équipements électriques au sommet de la galerie de service du réservoir et d'encaster les fûts d'éclairage entre le réservoir et les parois rocheuses. De plus, le nombre réduit de proposition reçue des sous-traitants électriciens a eu un impact sur le coût des travaux de cette discipline.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Construction Vert Dure inc.	3 908 530,22 \$	390 853,02 \$	4 299 383,24 \$
Lanco Aménagement inc.	3 915 456,38 \$	391 545,64 \$	4 307 002,02 \$
NMP Golf Construction	4 066 905,19 \$	406 690,52 \$	4 473 595,71 \$
SADE Canada inc.	4 573 733,09 \$	457 373,31 \$	5 031 106,40 \$
Dernière estimation réalisée	3 449 651,26 \$	344 965,13 \$	3 794 616,39 \$
Coût moyen des soumissions reçues			4 527 771,84 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			731 723,16 \$
Écart entre la plus haute soumission et la plus basse soumission conforme (%)			17%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			504 766,86 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimaton (%)			13%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			7 618,78 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0,2%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet est financé à partir de trois sources différentes, nous avons 1 500 000 \$ en provenance du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase II du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la recherche (voir convention d'aide financière en pièces jointe), une participation de l'Université McGill d'une somme proportionnelle aux heures d'utilisation de 997 554,74 \$ qui fait l'objet d'un sommaire décisionnel distinct (voir Convention de Partenariat et d'utilisation au sommaire # 1161903001) et le solde par le PTI de l'arrondissement.

Présente dépense au brut: 4 351 121,99 \$

Subvention du Ministère 1 500 000,00 \$

Participation de l'Université McGill 997 554,74 \$ (Ce montant sera financé temporairement par les surplus de l'Arrondissement dans l'attente du versement de la contribution de l'Université Mc Gill)

Coût pour l'Arrondissement 1 853 567,25 \$

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de minimiser l'impact de cette intervention sur l'environnement, les mesures suivantes ont été mises de l'avant:

- nous remplaçons les particules de caoutchouc noir (SRB) qui sont normalement utilisées pour lester le tapis et amortir les impacts, par des particules de thermoplastique élastomère de couleur plus claire, qui ont moins d'impact sur les îlots de chaleur et qui sont recyclables à la fin de la vie utile de la surface synthétique,

- nous maximisons la plantation de végétaux sur le site (il est important de noter qu'au-dessus de la nouvelle membrane il est impossible de faire des plantations de végétaux qui ont un système racinaire pouvant rejoindre cette membrane),
- afin de minimiser les débordements lumineux nous avons prévu un système d'éclairage à deux niveaux, un premier à 200 lux respectant la réglementation adoptée par plusieurs municipalités en périphérie de l'observatoire du Mont-Mégantic et le deuxième à 300 lux à utiliser uniquement lors d' événements encadrés par une fédération.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Suite aux travaux du Service de l'eau, la surface du terrain n'est pas à son niveau final, le site requiert donc une intervention afin de compléter la protection de la nouvelle membrane. Il est donc important de réaliser les travaux d'aménagements dans les plus brefs délais possibles en autre pour rencontrer les échéances dicté dans la convention d'aide financière du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sachant que le projet est subventionné par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, toute activité de communication devra respecter les règles de visibilité gouvernementale dictées dans la convention d'aide financière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

octroi du contrat de construction: CA de juillet 2016

période des travaux: août à décembre 2016

mise en service: printemps 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Christophe DAME, Service de l'eau
Pierre-Paul SAVIGNAC, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Alexandre CHARRON, Service des finances
Josée POIRIER, Ville-Marie
Domenico ZAMBITO, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie

Lecture :

Alexandre CHARRON, 27 juin 2016
Josée POIRIER, 22 juin 2016
Pierre-Paul SAVIGNAC, 22 juin 2016
Jean-Christophe DAME, 21 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert BÉDARD
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-21

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1156890027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution du CA15 240656 afin de récupérer le montant non-utilisé de 1 580 \$ de la contribution accordée à Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ (projet déneigement)

De modifier la résolution du CA15 240656 afin de récupérer le montant non-utilisé de 1 580 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-27 15:09

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156890027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution du CA15 240656 afin de récupérer le montant non-utilisé de 1 580 \$ de la contribution accordée à Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ (projet déneigement)

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement, à sa séance du 8 décembre 2015 (CA15 240 656), accordait une contribution maximale de 5 000 \$ à l'organisme Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ pour la reconduction du programme de déneigement pour personnes à mobilité réduite pour l'hiver 2015-2016 (déneigement de leurs rampes, escaliers, entrée, balcons et autres).

Considérant que TAPAJ avait fait la promotion du service de déneigement, une somme additionnelle a été ajoutée au montant prévu afin de palier à une augmentation de demande possible. Cependant, seulement douze personnes à mobilité réduite se sont prévaluées de ce service.

Les coûts totaux reliés à ce service pour la saison hivernale 2015-2016 s'élèvent donc à 3 420 \$. Nous avons déjà versé un premier versement au montant de 2 850 \$. Nous demandons le versement final pour la saison 2015-2016 au montant de 570 \$ à et libérons un montant de 1 580 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 22 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon OUELLET
contremaître

IDENTIFICATION

Dossier # :1156890027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ pour reconduire le projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2015-2016 et accorder une contribution maximale de 5 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement accepte de verser une contribution maximale de 5 000 \$ à l'organisme Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ pour la reconduction du programme de déneigement pour personnes à mobilité réduite qui se déroulera au cours de l'hiver 2015-2016.

Une première contribution de 2 850 \$ sera versée au début du projet et le un deuxième versement de 2 150 \$ sera versée à la demande de l'organisme suivant entente avec la direction des travaux publics.

Le programme TAPAJ de l'organisme Spectre de rue vise à venir en aide à des personnes vivant dans une grande précarité. Par le travail TAPAJ favorise l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant de sérieuses difficultés personnelles et professionnelles afin de favoriser leur réinsertion sociale.

Le projet de travail mis de l'avant pour ces jeunes sert à venir en aide à des personnes à mobilité réduite en procédant, durant l'hiver, au déneigement de leurs rampes, escaliers, entrée, balcons et autres.

Ce projet pilote pourra également servir de base à la création de projets semblables s'adressant à d'autres clientèles, notamment les personnes âgées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1144405008 - CA14 240628 Accorder une contribution maximale de 4 000 \$ à Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ pour la mise sur pied et le déroulement d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'effet que Spectre de rue - TAPAJ recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le 10 novembre

2015 à 15 h.

De plus, les validations requises à l'effet que Spectre de rue - TAPAJ ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA, ont été faites le 24 novembre 2015 à 10 h 29 min 52 sec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO
agent(e) de bureau

ENDOSSÉ PAR

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

Le : 2015-11-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1166875002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 150 584,04 \$ pour l'achat et l'aménagement d'un camion Freightliner M2-106, année 2017, au montant de 124 077,42 \$ conformément à l'entente-cadre 706217 (CG11 0450) intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise Globocam (Montréal) inc. et pour la fourniture et l'installation d'un système électro-hydraulique et des barrières de protection latérale, au montant de 40 831,74 \$, conformément à l'entente-cadre 861242 -(CG13 0154) intervenue entre la Ville de Montréal et Service d'Équipement GD inc. et autoriser une dépense maximale de 164 909,16 \$, taxes incluses

D'affecter 150 584.04 \$ des surplus de l'Arrondissement;
D'autoriser une dépense maximale de 164 909,16 \$ taxes incluses pour l'achat et l'aménagement d'un camion Freightliner M2-106, année 2017, conformément à l'entente-cadre 706217 (CG11 0450) intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise Globocam (Montréal) inc. au montant de 124 077,42 \$ et pour la fourniture et l'installation d'un système électro-hydraulique et des barrières de protection latérale conformément à l'entente-cadre 861242 -(CG13 0154) intervenue entre la Ville de Montréal et Service d'Équipement GD inc au montant de 40 831,74 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-28 09:17

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166875002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 150 584,04 \$ pour l'achat et l'aménagement d'un camion Freightliner M2-106, année 2017, au montant de 124 077,42 \$ conformément à l'entente-cadre 706217 (CG11 0450) intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise Globocam (Montréal) inc. et pour la fourniture et l'installation d'un système électro-hydraulique et des barrières de protection latérale, au montant de 40 831,74 \$, conformément à l'entente-cadre 861242 -(CG13 0154) intervenue entre la Ville de Montréal et Service d'Équipement GD inc. et autoriser une dépense maximale de 164 909,16 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La direction des travaux publics désire remplacer un camion ayant dépassé sa durée de vie utile. (20 ans), soit l'unité 283 90090. Ce nouveau camion servira principalement a la Voirie pour le déneigement et l'épandage d'abrasif durant la saison hivernale et pour l'équipe d'asphalte ou des parcs durant la saison estivale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Entente-cadre 706217 (CG 11 0450) Appel d'offres 11-11751 (3 soumissionnaires)
Entente cadre 861242 (CG13 0154) Appel d'offres 13-12592 (3 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Spécifications:
Devis 39316B12
Devis 39312A22

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Prix valide jusqu'au 6 août 2016
Renflouement au Fonds d'inventaire pour le 393-16084

Devis: 39316B12

Description: Fourniture de châssis cabine de classe 393.

Marque / Modèle / Année: Freightliner, M2-106, 2017

Appel d'offres : 11-11751 (3 soum.)

Entente d'achat: 706217 (CG11 0450)

Adjudicataire : Globocam (Montréal) inc.

Contact: André Huot

Courriel: ahuot@globocam.ca

Unité d'affaires : Arrondissement Ville-Marie

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Châssis de camion	97 758,53 \$	1	97 758,53 \$	
Marge bénéficiaire	3 910,34 \$	4%	3 910,34 \$	
Préparation	6 230,00 \$		6 230,00 \$	
				107 898,87 \$
Coût unitaire	107 898,87 \$			
Droit spécifique sur les pneus	3,00 \$			
Qté de roues par véhicule	6			
Total par véhicule	18,00 \$	1	18,00 \$	
Roues add. pour la soum.	0	0	- \$	18,00 \$
			Total :	107 916,87 \$
	5,000%		TPS :	5 395,84 \$
	9,975%		TVQ :	10 764,71 \$
			Total + Taxes:	124 077,42 \$
			Ristourne TPS (100%):	(5 395,84) \$
			Ristourne TVQ (50,0%):	(5 382,36) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ :	113 299,22 \$

Prix valide jusqu'au 30 mai 2017

Devis: 39312A22

Description: Fourniture et installation d'un système électro-hydraulique sur un châssis de camion fourni par la Ville.

Appel d'offres : 13-12592 (3 soum.)

Entente d'achat: 861242 (CG13 0154)

Adjudicataire : Services d'équipements GD inc.

Contact: Guy Deschenes

Courriel: gdeschenes@equipementsgd.com

Unité d'affaires : Arrondissement Ville-Marie

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Système électro-hydraulique	32 513,58 \$	1	32 513,58 \$	32 513,58 \$
Option(s)				
Barrière de protection latérale	3 000,00 \$	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$
			Total :	35 513,58 \$
	5,00%		TPS :	1 775,68 \$
	9,975%		TVQ :	3 542,48 \$
			Total + Taxes:	40 831,74 \$
			Ristourne TPS (100%):	(1 775,68) \$
			Ristourne TVQ (50,0%):	(1 771,24) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ	37 284,82 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le véhicule neuf respecte toutes les normes anti-pollution présentement en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain SAVARD, Service du matériel roulant et des ateliers
Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
Chef de section matériel roulant

ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

Le : 2016-06-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1167203006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 53 732,61 \$, accorder un contrat de 58 244,21 \$ à 9467866 Canada inc. (Automobiles Silver Star) pour la fourniture d'un camion-fourgon utilitaire de marque Mercedes-Benz Sprinter 3500, année 2016 et autoriser une dépense maximale de 58 844,21 \$ taxes incluses (appel d'offres public 16-15190 - 3 soumissionnaires)

D'affecter 53 732.61 \$ des surplus de l'Arrondissement;
D'autoriser une dépense maximale de 58 844,21 \$ pour l'acquisition d'un camion-fourgon utilitaire de marque Mercedes-Benz Sprinter 3500, année 2016 (appel d'offres public 16-15190 - 3 soumissionnaires);

D'accorder à cette fin, un contrat à l'entreprise 9467866 Canada inc.(Automobile Silver Star), plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 58 844,21 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-29 11:31

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167203006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 53 732,61 \$, accorder un contrat de 58 244,21 \$ à 9467866 Canada inc. (Automobiles Silver Star) pour la fourniture d'un camion-fourgon utilitaire de marque Mercedes-Benz Sprinter 3500, année 2016 et autoriser une dépense maximale de 58 844,21 \$ taxes incluses (appel d'offres public 16-15190 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de rendre ses opérations plus efficaces et de remplacer des véhicules rendus à leur fin de vie utile, ce qui permettrait de réduire les coûts d'entretien des véhicules, l'arrondissement désire acquérir un fourgon utilitaire. Le vieillissement du parc des véhicules et la faible disponibilité des véhicules causés par les réparations fréquentes retardent considérablement les opérations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le Service de l'approvisionnement de la Ville a lancé l'appel d'offres numéro 16-15190, le 16 mars 2016, pour l'acquisition de divers fourgons de marque Mercedes-Benz, modèle Sprinter avec équipements et accessoires selon les spécifications décrites au devis technique numéro 22716E11.
Appel d'offres 16-15190 (3 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Camion fourgon DEVIS 22716F11

JUSTIFICATION

La division de la Voirie service de l'aqueduc de l'arrondissement Ville-Marie recommande cette dépense pour les motifs suivants :

- La voirie doit remplacer l'unité 227-08494 mise au rancart;
- Le dépisteur doit être mobile pour l'ensemble de l'arrondissement et conserver son matériel nécessaire pour intervenir.;
- Il est nécessaire de faciliter et d'optimiser ces opérations par l'entremise d'un véhicule fonctionnel, adapté et sécuritaire pour les travailleurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Devis: 22716F11.

Description: Fourniture de camion-fourgon utilitaire avec empattement de 170", moteur 6 cylindres, toit surélevé et P.T.A.C. de 9899 lbs. Couleur : Rouge Jupiter.

Marque / Modèle / Année: Mercedes-Benz, Sprinter 3500, 2016

Appel d'offres public: 16-15190 (3 soums)

Délai de livraison: 70 jours suite à l'émission du bon de commande

Adjudicataire : 9467866 Canada inc. (Automobiles Silver Star)

Contact: Pierre Lachapelle

Courriel: plachapelle@silverstar.ca

Unité d'affaires: Arrondissement Ville-Marie - Voirie

Véhicule moins de 4000 kg (TVQ payée à la SAAQ)

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total
Véhicule - PDSF	58 990,00 \$	1	58 990,00 \$	
Options manufacturières	- \$		- \$	
Transport et préparation	2 695,00 \$		2 695,00 \$	
Taxe climatisation	100,00 \$		100,00 \$	
Rabais du manufacturier	(5 000,00) \$		(5 000,00) \$	
Rabais du concessionnaire	(7 190,00) \$		(7 190,00) \$	
				49 595,00 \$
Prix unitaire 49 595,00 \$				
Option(s) du concessionnaire (TVQ payée au concessionnaire)				
Cloison de séparation avec porte coulissante centrale	1 570,00 \$	1	1 570,00 \$	
				1 570,00 \$
Total - option(s) du concessionnaire 1 570,00 \$				
Droit spécifique sur les pneus (TVQ payée au concessionnaire)				
Qté de roues par véhicule	3,00 \$	5		
Total par véhicule	15,00 \$	1	15,00 \$	
Roues additionnelles		4	0	15,00 \$
				Total : 51 180,00 \$
			5,000%	TPS: 2 559,00 \$
			9,975%	TVQ : 5 105,21 \$
TVQ payée - SAAQ	4 947,10 \$			Total + Taxes : 58 844,21 \$
Ristourne TVQ (50,0%):	(2 473,55) \$			Ristourne TPS (100%): (2 559,00) \$
Total TVQ payée - SAAQ (moins ristourne)	2 473,55 \$			Ristourne TVQ (50,0%): (2 552,61) \$
				Total moins ristourne TPS et TVQ : 53 732,60 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de ces véhicules permettra de mettre en service des véhicules neufs beaucoup moins polluants que ceux actuellement en service et de mettre au rancart de vieux véhicules dont les coûts d'entretien et de consommation sont dispendieux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent contrat devrait être attribué au cours de l'année.
Livraison des véhicules : 120 jours à la suite de la commande.

Après livraison, ces véhicules seront aménagés en 2016 selon les besoins des corps de métiers

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_- arr.

ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

Le : 2016-06-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1155986002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Action Centre-Ville, accorder une contribution supplémentaire de 67 500 \$ pour la réalisation de plans et devis et des travaux de réaménagement de l'espace cuisine pour un montant total de 117 500 \$

De modifier la convention se terminant le 31 décembre 2017, avec l'organisme Action Centre-Ville pour la réalisation de travaux;
D'augmenter, à cette fin, la contribution de 67 500 \$, à même les surplus déjà affectés;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-30 10:45

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1155986002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Action Centre-Ville, accorder une contribution supplémentaire de 67 500 \$ pour la réalisation de plans et devis et des travaux de réaménagement de l'espace cuisine pour un montant total de 117 500 \$

CONTENU**CONTEXTE**

L'organisme Action Centre-Ville a déposé une demande de soutien financier à l'arrondissement au printemps 2015, afin de réaménager ses locaux. L'arrondissement de Ville-Marie avait répondu favorablement à cette demande en réservant une somme de 50 000 \$, dont 5 000 \$ pour les frais reliés à la réalisation des plans et devis. Les coûts de réfection et revitalisation complète de la cuisine; incluant les équipements dont deux chambres réfrigérées sont évalués à 235 590 \$, l'organisme prend en charge plus de 50 % des coûts, via des campagnes de financement. Action Centre-Ville s'engage à défrayer tous les coûts supplémentaires pouvant survenir quant à la réalisation du projet. L'organisme a reçu des sommes provenant de fondations privées et y investit des fonds également. Action Centre-Ville a demandé à l'arrondissement de Ville-Marie un montant supplémentaire de 67 500 \$ afin de réaménager la cuisine du centre, la contribution totale de l'arrondissement à ce projet est de 117 500 \$. Le présent dossier vise une contribution, à cet effet.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxanne DUFOUR
Agent (e) de developpement d'activites cultu-relles
physiques et sportives

IDENTIFICATION

Dossier # :1155986002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec Action Centre-Ville, se terminant le 31 décembre 2017, pour le réaménagement de l'espace cuisine, accorder une contribution de 5 000 \$ pour la réalisation des plans et devis et de 45 000 \$ pour la réalisation des travaux pour une dépense totale de 50 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Action Centre-Ville est un organisme communautaire offrant un éventail d'activités et de services axés sur le bien-être et la santé globale tout en favorisant l'entraide et la solidarité sociale. L'organisme rejoint les personnes de 50 ans et plus résidant principalement au centre-ville de Montréal. Les activités offertes sont autant de nature culturelle que physique. Situé près des Habitations Jeanne-Mance, Action Centre-Ville souhaite répondre aux besoins de la population aînée de ce secteur en offrant des repas communautaires à faible coût. Ce service gagne en popularité à chaque année, créant un besoin d'espace supplémentaire. Le réaménagement de ces espaces devrait permettre d'accueillir davantage de participants dans l'espace cuisine et la création d'une salle d'activité supplémentaire. L'organisme a déposé une demande de soutien financier à l'arrondissement afin de réaménager ses locaux pour mieux servir sa clientèle. Le présent dossier vise une contribution à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

En réaménageant l'espace cuisine qu'il occupe au centre communautaire des Faubourgs, l'organisme Action Centre-Ville souhaite accueillir plus de participants à ses ateliers de cuisine. Mais également, ces travaux, en scindant la salle polyvalente et l'espace cuisine devraient permettre de tenir des activités simultanément dans ces deux salles contribuant ainsi à réduire de manière significative les besoins en espaces supplémentaires de l'organisme. De plus, Action Centre-Ville s'engage à accueillir gratuitement dans ses locaux jusqu'en décembre 2017, les organismes partenaires de l'arrondissement. Actuellement, 530 membres sont inscrits à Action Centre-Ville, près de la moitié résident dans l'arrondissement de Ville-Marie. L'organisme sert en moyenne 50 repas par jour. Une première contribution de 5 000 \$ vise à couvrir les honoraires professionnels d'architectes et autres consultants, le cas échéant. Ceux-ci devront fournir les plans et devis des travaux à réaliser pour l'agrandissement de l'espace cuisine et la création d'une salle d'activité adjacente. Selon l'amplitude des travaux requis, l'arrondissement pourra accepter avec ou

sans modification, le versement d'un montant supplémentaire d'un maximum de 45 000 \$ devant être attribué à la réalisation des travaux.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite soutenir l'organisme Action Centre-Ville dans le développement de son offre de service afin de mieux desservir la population de 50 ans et plus du secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les versements se feront conformément aux modalités prescrites à la convention. Les crédits nécessaires pour le versement de la contribution financière décrit ci-haut sont disponibles dans une affectation de surplus.

Imputation : 2438.0012000.306173.07123.61900.016491

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de l'arrondissement permettra la création d'espaces supplémentaires pour l'organisme Action Centre-Ville et les autres organismes partenaires du milieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention par l'agente de développement en partenariat avec l'organisme;

Versement de la contribution financière;

Embauche de consultant;

Évaluation des coûts et de l'amplitude des travaux;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Assistant(e)-intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2015-02-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1161903001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec l'Université McGill, se terminant le 31 décembre 2025, concernant la construction et l'utilisation d'un terrain sportif situé à l'intérieur du parc Rutherford et accepter un versement de 997 554,74 \$ de l'Université McGill pour le partage des coûts d'aménagement du terrain

D'approuver la convention avec l'Université McGill, se terminant le 31 décembre 2025, concernant la construction et l'utilisation d'un terrain sportif situé à l'intérieur du parc Rutherford;

D'accepter un versement de 997 554,74 \$ de l'Université pour le partage des coûts pour l'aménagement du terrain;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-30 10:23

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161903001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec l'Université McGill, se terminant le 31 décembre 2025, concernant la construction et l'utilisation d'un terrain sportif situé à l'intérieur du parc Rutherford et accepter un versement de 997 554,74 \$ de l'Université McGill pour le partage des coûts d'aménagement du terrain

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal et l'Université McGill se partagent l'utilisation du terrain sportif situé dans le parc Rutherford depuis 1997. Ce terrain sportif est situé sur le réservoir d'eau potable McTavish. Le Service de l'eau a dû effectuer des travaux importants d'imperméabilisation du toit du réservoir d'eau potable (infrastructure sous la surface du parc) au cours des années 2013-2015. La réalisation de ces travaux majeurs occasionnent un réaménagement complet du parc Rutherford. Tant l'arrondissement de Ville-Marie que l'Université McGill souhaitent maintenir un terrain sportif au parc Rutherford afin de répondre aux besoins croissants des résidents, des associations sportives et des étudiants. Présentement, l'arrondissement ne dispose d'aucun grand terrain multisports permettant de desservir les clientèles autres que les joueurs de 5 à 9 ans. Afin de répondre aux besoins des jeunes de 10 ans et plus, aux demandes de nos citoyens, de l'Association régionale de soccer de Montréal, de la Commission Sportive Montréal-Concordia, du Club de soccer Les Boucaniers, de la Table interaction Peter-McGill, des étudiants de l'Université McGill, le choix d'une surface de gazon synthétique a été privilégié. Ce nouveau revêtement permettra de répondre aux besoins d'utilisation intensive et combiné à un éclairage permanent, il permettra d'accueillir tant les matchs que les pratiques des clientèles de tout âge. Une subvention a été demandée par l'arrondissement de Ville-Marie au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (phase II), du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Un montant maximum de 1 500 000 \$ sera accordé à l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation d'un terrain multisports au parc Rutherford. L'Université McGill a toujours maintenu sa volonté d'établir un partenariat dans la réalisation et l'utilisation de ce terrain sportif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 240511 - 12 septembre 2011 - Appuyer le dépôt d'une demande de financement au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (phase II) du ministère, du Loisir et du Sport pour le projet d'aménagement d'un terrain multisports avec surface en gazon synthétique au parc Rutherford et confirmer l'engagement de l'arrondissement d'autoriser une affectation de surplus de 750 000 \$.

DESCRIPTION

La convention de partenariat et d'utilisation, établit les conditions et les modalités du versement par l'Université McGill à l'arrondissement de Ville-Marie d'une somme de 997 554,74 \$ relative au partage des coûts d'aménagement d'un terrain sportif muni d'une surface synthétique et d'un éclairage permanent, de même qu'une permission d'utilisation entre le 1^{er} mai et le 30 novembre de chaque année accordée à l'Université McGill, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025. Le ratio d'utilisation du terrain sportif par l'Université correspond au pourcentage des coûts d'aménagement assumés par l'Université, excluant la subvention accordée par le MELS. Le ratio d'utilisation par l'Université McGill sera au maximum de 47%. Durant l'occupation par l'Université du terrain sportif, les résidents auront accès au parc Rutherford, puisqu'aucune clôture n'entoure le parc.

JUSTIFICATION

L'Université McGill a confirmé à l'arrondissement de Ville-Marie, dès 2011, sa volonté d'établir un partenariat pour l'aménagement et l'utilisation du terrain sportif au parc Rutherford. Le partage des heures d'utilisation correspond aux besoins, tant des citoyens de l'arrondissement que des étudiants de l'Université. La Table Interaction Peter-McGill et des représentants des citoyens se sont montrés favorables à l'horaire d'utilisation du terrain proposé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Université McGill versera à l'arrondissement la somme de 997 554,74\$ qui devra être affectée à l'aménagement du terrain multisports au parc Rutherford.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de cette entente permettra un partage des heures pour répondre aux besoins de tous les groupes d'utilisateurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet, une fois terminé, fera l'objet d'une annonce publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction juillet 2016
Période des travaux août 2016 à décembre 2016
Mise en service du terrain sportif printemps 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexandre CHARRON, Service des finances
Philippe LEMIRE, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée POIRIER
C/d sl & dev.soc <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2016-06-28



Dossier # : 1160619007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 5 300 \$

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 300 \$ à l'Institut du nouveau monde;
- 500 \$ à Le sac à dos (action-réinsertion);
- 2 500 \$ aux Voies culturelles des faubourgs;
- 1 000 \$ à ATSA;
- 1 000 \$ à Les Coups de théâtre;

D'imputer cette dépense totale de 5 300 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-30 14:47

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160619007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 5 300 \$

CONTENU

CONTEXTE

Les élus-es de l'arrondissement de Ville-Marie souhaitent contribuer financièrement auprès des organismes suivants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (CABINET DU MAIRE):

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
300 \$	Monsieur Michel Venne Institut du nouveau monde 5605, avenue de Gaspé, bureau 404 Montréal (QC) H2T 2A4 Téléphone : 514 934-5999 Projet: Participation de jeunes à l'École d'été 2016 de l'INM
250 \$	Madame Nicole Blouin Le Sac à dos 110, rue Sainte-Catherine Est Montréal (QC) H2X 1K7 Téléphone : 514 507-7015 Projet: Opéra de rue, ou l'art comme vecteur d'insertion sociale
1 250 \$	Monsieur Denys Caron Voies culturelles des faubourgs C.P. 55008, succursale Champlain 1850, rue Ontario Est Montréal (QC) H2L 0C1 Téléphone : 514 526-2787 Projet: Assurer leur rôle qui est de canaliser les énergies autour d'actions communes à l'image du Pôle de création des faubourgs

500 \$	<p>Madame Salomé Viguier ATSA 4430, rue Drolet Montréal (QC) H2W 2L8 Téléphone : 514 844-9830 Projet: Le Temps d'une Soupe du 10 au 18 septembre 2016</p>
500 \$	<p>Les coups de Théâtre Monsieur Rémi Boucher Les coups de Théâtre 1908, rue Panet Montréal (QC) H2L 3A2 Téléphone : 514 499-2929 Projet: Le Festival international des arts jeunes publics, Les Coups de Théâtre, sera de retour cette année du 13 au 20 novembre prochain</p>

DISTRICT DE SAINTE-MARIE:

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
1 250 \$	<p>Monsieur Denys Caron Voies culturelles des faubourgs C.P. 55008, succursale Champlain 1850, rue Ontario Est Montréal (QC) H2L 0C1 Téléphone : 514 526-2787 Projet: Assurer leur rôle qui est de canaliser les énergies autour d'actions communes à l'image du Pôle de création des faubourgs</p>

DISTRICT DE SAINT-JACQUES:

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
250\$	<p>Madame Nicole Blouin Le Sac à dos 110, rue Sainte-Catherine Est Montréal (QC) H2X 1K7 Téléphone : 514 507-7015 Projet: Opéra de rue, ou l'art comme vecteur d'insertion sociale</p>
500 \$	<p>Madame Salomé Viguier ATSA 4430, rue Drolet Montréal (QC) H2W 2L8 Téléphone : 514 844-9830 Projet: Le Temps d'une Soupe du 10 au 18 septembre 2016</p>
500 \$	<p>Les coups de Théâtre Monsieur Rémi Boucher Les coups de Théâtre 1908, rue Panet Montréal (QC) H2L 3A2 Téléphone : 514 499-2929</p>

Projet: Le Festival international des arts jeunes publics, Les Coups de Théâtre, sera de retour cette année du 13 au 20 novembre prochain

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions suivantes sont réparties entre le budget du maire et celui des districts de l'arrondissement:

Nom de l'organisme	Budget du maire	Sainte-Marie	Saint-Jacques	Peter Mc-Gill
Institut du nouveau monde	300 \$			
Le Sac à dos	250 \$		250\$	
Voies culturelles des faubourgs	1 250 \$	1 250 \$		
ATSA	500 \$		500 \$	
Les coups de Théâtre	500 \$		500 \$	
TOTAL:	2 800 \$	1 250 \$	1 250 \$	0 \$

Virement de crédits à effectuer (voir montants identifiés en rouge dans la partie "Contexte"):

Budget du maire au district de Saint-Jacques: \$

250 \$ / Le Sac à dos
 500 \$ / ATSA
 500 \$ / Les coups de Théâtre

Budget du maire au district de Sainte-Marie: \$

1 250 \$ / Voies culturelles des faubourgs

Voici la répartition totale du montant de 5 300 \$:

Budget du maire	Sainte-Marie	Saint-Jacques	Peter Mc-Gill
5 300 \$	1 250 \$ (incluant un virement de 1 250 \$)	1 250 \$ (incluant un virement de 1 250 \$)	0 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-30

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1160141005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 mai 2016

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-16 15:01

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160141005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 mai 2016

CONTENU

CONTEXTE

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.

La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1^{er} au 31 mai 2016.**

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-16

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1160141003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Ville-Marie et du dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$

De prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Ville-Marie;

De décréter que ledit rapport est publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement;

De déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} juin 2015 et le 31 mai 2016 ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-23 15:08

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160141003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Ville-Marie et du dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal*, au moins quatre (4) semaines avant que le budget d'arrondissement ne soit transmis au comité exécutif, conformément à l'article 143.2, le maire de l'arrondissement fait, au cours d'une séance du conseil, rapport sur la situation financière de la Ville relative à l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA15 240370 en date du 8 juillet 2015 : prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement et du dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$.

DESCRIPTION

Conformément à l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le maire de l'arrondissement fait, au cours d'une séance du conseil, rapport sur la situation financière de la ville relative à l'arrondissement.

Le rapport du maire est un document traitant pour l'arrondissement des derniers résultats financiers (2015), du dernier programme triennal d'immobilisations (en l'occurrence 2015), des indications préliminaires quant aux résultats financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera dressé (2016) et des orientations générales du prochain budget (2017) ainsi que du prochain programme triennal d'immobilisations (2017 - 2019) dressé par le conseil d'arrondissement.

Le rapport doit divulguer les rémunérations et les allocations de dépenses des conseillers qui occupent un poste particulier au sein du conseil d'arrondissement.

De plus, conformément à ce même article de la Charte, le maire de l'arrondissement doit déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, que le conseil d'arrondissement a conclu depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire de l'arrondissement a fait rapport de la situation financière de la ville relative à l'arrondissement et la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

JUSTIFICATION

Le maire de l'arrondissement doit faire rapport sur la situation financière lors d'une séance du conseil, et ce, au moins quatre (4) semaines avant que le budget d'arrondissement ne soit transmis au comité exécutif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et matérielles

ENDOSSÉ PAR

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe et responsable des services administratifs

Le : 2016-05-27



Dossier # : 1160141008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 381 000 \$ pour couvrir les dépenses non capitalisables prévues dans le cadre du projet de mise en valeur des ruelles

D'affecter une somme de 381 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement afin de financer le projet de mise en valeur des ruelles
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-23 16:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160141008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 381 000 \$ pour couvrir les dépenses non capitalisables prévues dans le cadre du projet de mise en valeur des ruelles

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des activités du 375ème anniversaire de la Ville, l'arrondissement de Ville-Marie souhaite mettre de l'avant un projet fort ambitieux de mise en valeur de l'ensemble de ses ruelles, en commençant par celles se trouvant dans le centre d'affaires (des ruelles nettement commerciales) et qui permettra à terme également la transformation de toutes les autres ruelles localisées plus en périphérie de l'arrondissement (à vocation principalement résidentielle), voire toutes les ruelles de la Ville de Montréal dans son ensemble.

Ainsi, à l'automne 2015 un mandat préliminaire a été accordé à la firme Fauteux et associés afin de dresser un portrait des ruelles dernièrement aménagées qui ont connu un certain succès, autant à Montréal, qu'ailleurs au Canada et dans le monde.

Un rapport a ainsi été produit et remis à l'arrondissement au printemps 2016 qui a permis d'identifier sommairement les critères de base qui déterminent certaines conditions gagnantes pour un projet d'aménagement réussi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA16 240263 :Autoriser une dépense maximale de 350 000 \$ afin de financer les services professionnels et techniques requis dans le cadre du projet de mise en valeur des ruelles du centre-ville dans l'arrondissement de Ville-Marie, à même les ententes-cadres de soutien technique de la Direction des transports (appel d'offres public 15-14463 - CG15-0761)

DESCRIPTION

Autoriser une affectation de surplus pour permettre le financement des dépenses non capitalisables prévues en 2016 et 2017 :

- ▶ service professionnels pour la consultation des citoyens et commerçants = 25 000\$ en 2016

- ▶ communication = 8 000\$ en 2016 et 8 000\$ en 2017
- ▶ organisation d'une Charette de design et d'idéation = 20 000\$ en 2016 et 20 000\$ en 2017
- ▶ animation = 100 000\$ par année par ruelle pour un total de 300 000\$ pour 2017

JUSTIFICATION

Le projet de transformation de ruelles se veut un moteur de développement, autant au niveau urbanistique (aménagement) qu'au niveau économique (offre de services) des endroits jusqu'ici négligés et mal perçus par l'ensemble de la population.

Le sentiment de sécurité des voisins, passants et usagers de ces espaces se retrouvera d'autant amélioré, faisant en sorte que les citoyens se rapprocheront ces endroits, contribuant ainsi à l'animation naturelle du centre-ville.

Il est à noter que considérant le coût de plus en plus élevé des terrains dans le centre-ville et la rareté d'espaces libres disponibles pour les citoyens, ce projet de transformation de ces espaces inutilisés / mal utilisés créera certainement des retombées économiques qui justifieront de loin l'investissement que la Ville y prévoit faire.

Par ailleurs, trois ruelles seront retenues pour une première phase de mise en oeuvre comme étant des projets pilotes, lesquelles seront vraisemblablement livrées dans le cadre des festivités du 375^{ème} anniversaire de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir pièce jointe

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie, Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrés BOTERO
cadre administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-21

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1160141007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 1 000 000 \$ afin de réserver des fonds pour le règlement d'une réclamation, d'une action ou d'une poursuite dans laquelle la responsabilité civile ou pénale de l'arrondissement de Ville-Marie peut être engagée

D'autoriser une affectation de surplus de 1 000 000 \$ pour réserver des fonds pour le règlement d'une réclamation, d'une action ou d'une poursuite dans laquelle la responsabilité civile ou pénale de l'arrondissement de Ville-Marie peut être engagée.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-23 16:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1160141007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 1 000 000 \$ afin de réserver des fonds pour le règlement d'une réclamation, d'une action ou d'une poursuite dans laquelle la responsabilité civile ou pénale de l'arrondissement de Ville-Marie peut être engagée

CONTENU**CONTEXTE**

Le budget de l'arrondissement ne prévoit pas de somme pour le règlement d'une réclamation, d'une action ou d'une poursuite. En effet, les sommes dues en raison d'un tel règlement sont imputées dans le budget des différentes unités, à la suite, de virement de crédit

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Autoriser une affectation de surplus de 1 000 000\$ pour réserver des fonds pour tout règlement d'une réclamation, d'une action ou d'une poursuite dans laquelle la responsabilité civile ou pénale de l'Arrondissement peut être engagée.

JUSTIFICATION

Plusieurs causes sont actuellement en instance dans laquelle la responsabilité civile ou pénale de l'Arrondissement peut être engagé et selon les informations préliminaires, il sera impossible de les imputer au budget de fonctionnement.
Ce montant servira à payer les différentes réclamations

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-23

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe et
responsable des services administratifs



Dossier # : 1165288004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la réalisation des différents travaux de voirie sur le réseau artériel des rues du centre-ville de Montréal

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la réalisation des différents travaux de voirie sur le réseau artériel des rues du centre-ville de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-30 14:46

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165288004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la réalisation des différents travaux de voirie sur le réseau artériel des rues du centre-ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de réfection routière, l'arrondissement de Ville-Marie souhaite réaliser des interventions sur différents tronçons du réseau de voirie du centre-ville (voir liste ci-après).

Or ces tronçons se trouvant sur le réseau artérielle de l'agglomération, une délégation du Conseil d'agglomération au Conseil Municipal et ensuite du Conseil Municipal au Conseil d'arrondissement est requise afin que l'arrondissement de Ville-Marie puisse faire faire ces travaux par des entrepreneurs privés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0747 / CM16 0561/ CG16 0351 Déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, jusqu'au 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations relativement aux matières suivantes :

...

- b) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65);

CE16 0748 / CM16 0612 Accepter la délégation du conseil d'agglomération, jusqu'au 31 décembre 2016, des droits, pouvoirs et obligations relativement aux matières suivantes :

...

b) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65);

DESCRIPTION

Différents types d'intervention sur le réseau de voirie sont requises afin de remettre à niveau certaines infrastructures routières du centre-ville, dont notamment des travaux de réhabilitation de la chaussée, des réparations et reconstruction de trottoirs, mails centraux, îlots séparateurs, etc, sur les tronçons suivants:

Panet entre Viger et Notre-Dame;

René-Lévesque entre Berri et Papineau;

Intersection Berri et Viger;

Saint-Antoine entre Notre-Dame et Saint-Hubert;

Papineau entre René-Lévesque et Viger;

Notre-Dame entre Panet et Saint-Antoine;

Viger entre Saint-Hubert et Berri;

Saint-Hubert entre Viger et Saint-Antoine;

Viger entre Papineau et Panet

JUSTIFICATION

Ces travaux de mise à niveau sont rendus nécessaires afin de préserver la sécurité et confort des usagers de la route, dont les piétons, les automobilistes, ainsi que les cyclistes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation travaux: été - automne 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrés BOTERO
Chef de division
Direction des travaux publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-30

Guy CHARBONNEAU
Directeur des travaux publics

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1160607003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution permettant une modification à la résolution CA13 240502 qui autorisait l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques, afin de permettre la construction de verrières venant fermer les marquises existantes, du côté des rues Amherst et Wolfe - 1125, rue Ontario Est/2021, rue Amherst, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une modification à la résolution CA13 240502 qui autorisait l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques, afin de permettre la construction de verrières venant fermer les marquises existantes, du côté des rues Amherst et Wolfe, pour le bâtiment situé au 1125, rue Ontario Est/2021, rue Amherst;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- Soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et prendre en compte le critère suivant :
 - s'assurer d'une composition axée sur la légèreté des matériaux et sur la réversibilité de l'agrandissement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-01-28 11:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160607003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution permettant une modification à la résolution CA13 240502 qui autorisait l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques, afin de permettre la construction de verrières venant fermer les marquises existantes, du côté des rues Amherst et Wolfe - 1125, rue Ontario Est/2021, rue Amherst, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier a été déposée le 12 janvier 2016 afin d'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, une modification à la résolution CA13 240502 qui autorisait *l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques avec un étage au toit en recul, à des fins résidentielles*. Cette modification permettrait la construction de verrières venant fermer les marquises existantes, du côté des rues Amherst et Wolfe. Le bâtiment est situé au 1125, rue Ontario/2021, rue Amherst. La présente demande fait suite à une demande d'avis préliminaire, déposée le 2 octobre 2015, laquelle a donné lieu à un avis favorable de la Direction ainsi que du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 12 novembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 240502 – 11 septembre 2013 – Autoriser l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques avec un étage au toit en recul, à des fins résidentielles, en dérogation aux articles 9, 134, 269 et 388 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) - (1126090005)

DESCRIPTION

Conditions actuelles :

- L'actuel marché Saint-Jacques a été reconstruit en 1931 par les architectes Zotique Trudel et Albert Karch, en remplacement d'une structure datant de 1871. Il est composé d'un volume principal rectangulaire de 3 étages à toit plat, culminant en façade avec une tour à toit pavillon marquant l'entrée principale. Deux marquises prolongent le rez-de-chaussée des halles intérieures vers les étals extérieurs, côté Amherst, et vers le quai de déchargement, côté Wolfe;

- L'autorisation précédente permettait un ajout d'un étage en recul ainsi que l'agrandissement des fenêtres du deuxième étage. Le reste restait intouché.

Projet :

- Dans le but de dynamiser les espaces autour du Marché, d'attirer davantage de clientèle et de viabiliser le bâtiment, le requérant propose de fermer les marquises avec des murs vitrés tout en conservant les caractéristiques Art déco du bâtiment d'intérêt patrimonial;
- Les façades vitrées seraient implantées avec un recul (0,43 m) par rapport aux frises ornementales et aux colonnes d'extrémités;
- L'alignement des meneaux se ferait en suivant les trames existantes;
- Il est prévu également, la démolition de portes, fenêtres et bases de fenêtres du côté de la rue Amherst afin d'intégrer des sections ouvrantes, englobant les commerces existant adjacents, et permettre l'interaction de ces commerces avec l'extérieur;
- L'agrandissement prévu du côté de la rue Amherst est de 230 m² ajouté aux 213 m² commerciaux existant de ce côté. Les différents panneaux vitrés sont fixes ou ouvrants selon la demande des locataires et les portes sont coulissantes, battantes ou pliantes. Les panneaux du haut sont vitrés ou opaques avec enseignes intégrées;
- L'agrandissement prévu du côté de la rue Wolfe est de 105 m² avec porte d'entrée donnant du côté de la rue Ontario (espace en profondeur);
- L'ensemble est fixe et vitré;
- La dalle de béton est refaite et agrandie pour le passage des seuils de portes, conduits techniques et autres.

Dérogation :

- Le zonage permet l'usage M7C, des hauteurs de 2 à 3 étage, une densité max de 3, un taux d'implantation 100%, un mode d'implantation contigu, l'unité de paysage est AC (Artère commerciale) et le bâtiment est un immeuble d'intérêt;
- La dérogation principale est relative à la hauteur minimale en étage.

Enjeux :

- Revitalisation commerciale en rez-de-chaussée du Marché Saint-Jacques.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- De façon générale, il y aurait avantage à animer les espaces extérieurs du marché existant sous marquise, le bâtiment souffrant d'un recul trop grand de son implantation par rapport à la rue. Ce dernier n'est pas assez dynamique. Le recul existant est un facteur important expliquant le manque d'attractivité de la clientèle, qui hésite à entrer dans le bâtiment;
- Le projet permet, pour ce qui est de la façade donnant sur la rue Amherst, qui est une façade longue, de l'ouvrir en de multiples points;
- Il permet également, pour ce qui est de la façade donnant sur la rue Wolfe, d'animer les rues Wolfe et Ontario;
- Par ailleurs, l'objectif est de garder la possibilité d'ouvrir à nouveau le tout, dès que la température le permet. Ultiment, la réversibilité du projet est visée; dans cette optique, le traitement des parois vitrées doit tendre au plus de légèreté possible et les

portes coulissantes, battantes ou pliantes doivent pouvoir être enlevées et stockées pendant la période estivale;

- Le projet devra être examiné en titre VIII, notamment en ce qui concerne le choix des meneaux, du vitrage et des parties opaques des enseignes;
- Chaque demande de permis d'enseigne devra faire l'objet d'une révision en titre VIII;
- Ce projet permet d'animer davantage le rez-de-chaussée commercial du bâtiment du côté des rues Amherst et Wolfe et d'en garantir l'occupation;
- Il s'agit d'un bâtiment d'intérêt patrimonial, qui a été vacant pendant de nombreuses années, et dont on souhaiterait la revitalisation effective;
- Le comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable à l'unanimité à cette demande, à la condition de s'assurer d'une composition axée sur la légèreté des matériaux et sur la réversibilité de l'agrandissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Revitalisation et animation sur rue et en rez-de-chaussée du bâtiment

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Assemblée publique de consultation;

- Publication d'un avis dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;

- Affichage sur le site et publication d'un avis annonçant une assemblée publique portant sur le projet;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption du second projet de résolution;
- Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption de la résolution finale par le conseil d'arrondissement;
- Émission du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable à l'unanimité

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-27

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique



Dossier # : 1167199009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 423, rue Saint-Nicolas, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

D'accorder, pour le bâtiment situé au 423, rue Saint-Nicolas, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- de déroger notamment aux articles 134 et 266 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- d'occuper le rez-de-chaussée du bâtiment aux fins de l'usage « restaurant » malgré la distance minimale exigée d'un autre restaurant;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Assurer le respect du paramètre suivant pour le projet d'occupation :
- L'usage « restaurant » est également autorisé pour l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-25 10:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167199009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 423, rue Saint-Nicolas, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3001137088) a été déposée afin d'autoriser l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée d'un bâtiment situé au 423, rue Saint-Nicolas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Conditions actuelles

L'immeuble visé est constitué du lot 1 180 880 du cadastre du Québec :

- Bâtiment de 4 étages, construit en 1884 à des fins commerciales et industrielles (bureaux et imprimerie de la compagnie Jonh Lovell & Son, puis la Lovell Litho & Publication inc.);
- Entièrement vacant et fait l'objet de travaux de réhabilitation pour un espace commercial au rez-de-chaussée et des bureaux aux étages;
- Aucune unité de stationnement sur cet immeuble.

Projet

La demande vise à autoriser l'occupation de la totalité du rez-de-chaussée du bâtiment aux fins de l'usage « restaurant » :

- Aménagement d'un restaurant d'une superficie approximative de 350 m²;
- Accès distinct au centre de la façade dans l'axe de la rue Le Moyne, réaménageant l'ancienne entrée des marchandises.
- Maintien de l'occupation comme bureaux des étages 2 à 4 (environ 380 m² par étage).

Paramètres réglementaires

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- Usages prescrits (article 134);
- Distance minimale de 25 m exigée d'un autre restaurant (article 266).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- Elle satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier.
- Son emplacement au cœur du Vieux-Montréal, à proximité d'immeubles à bureaux de plus grande envergure, serait compatible et complémentaire avec le milieu environnant, respecterait l'apparence extérieure du bâtiment patrimonial visé et favoriserait l'animation de ce tronçon de la rue Saint-Nicolas.

La demande a fait l'objet d'un avis préliminaire favorable avec condition du comité consultatif d'urbanisme le 13 mai 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie;
Une croissance économique durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affichage sur le site et avis publics.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement – Adoption du 1er projet de résolution – 2016-06-14;
- Affichage sur l'emplacement – 2016-06-17;
- Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation – 2016-06-18;
- Assemblée publique de consultation – 2016-06-29;
- Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution – 2016-07-06;
- Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum – 2016-07-09;
- Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution – 2016-09-13;
- Dépôt éventuel de demandes de permis de transformation et de certificat d'occupation, puis délivrance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec condition

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-20

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1167199010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins d'usages de la catégorie M.9, de l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 150, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

D'accorder, pour le bâtiment situé au 150, rue Sainte-Catherine Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- de déroger notamment à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- d'occuper l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment aux fins d'usages de la catégorie M.9;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Assurer le respect du paramètre suivant pour le projet d'occupation :
- Les usages de la catégorie M.9 sont également autorisés pour l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-01 15:59

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1167199010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins d'usages de la catégorie M.9, de l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 150, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3001141683) a été déposée afin d'autoriser l'occupation, aux fins d'usages de la catégorie M.9, de l'ensemble du rez-de-chaussée d'un bâtiment situé au 150, rue Sainte-Catherine Est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240275 – 7 mai 2014 – D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément à l'article 247 de ce règlement, l'usage résidentiel « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » sur l'ensemble du 9e étage, d'un bâtiment projeté de 9 étages, actuellement aux 166-174, rue Sainte-Catherine Est (1146347033);
CA13 240722 – 10 décembre 2013 – Accorder des dérogations mineures relativement à la hauteur en mètres maximale et à la hauteur libre minimale d'une unité de chargement pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel et commercial à être situé sur les lots 2 161 711 et 2 161 589 du cadastre du Québec, actuellement aux 166-174, rue Sainte-Catherine Est (1136347052);
CÉDD – 23 octobre 2013 – Autoriser la démolition du bâtiment portant les numéros 166-174, rue Sainte-Catherine Est et son projet de remplacement;

CA13 240511 – 11 septembre 2013 – Autoriser des usages commerciaux et des usages équipements collectifs et institutionnels sur une partie du rez-de-chaussée ainsi que l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » sur l'ensemble des étages 2 à 8, d'un futur bâtiment de 8 étages, actuellement aux 166-174, rue Sainte-Catherine Est, en vertu de la procédure des usages conditionnels (1136347013).

DESCRIPTION

Conditions actuelles

L'immeuble visé est constitué du lot 5 501 455 du cadastre du Québec :

- Bâtiment de 9 étages, en construction depuis 2014 à des fins commerciales (rez-de-chaussée seulement) et résidentielles (118 logements);
- 57 unités de stationnement pour véhicule et 38 unités de stationnement pour vélo en sous-sol.

Projet

La demande vise à autoriser l'occupation de la totalité du rez-de-chaussée du bâtiment aux fins d'usages de la catégorie M.9 :

- Projet actuel d'aménagement et d'occupation d'un établissement de vente d'instruments de musique assimilable à l'usage commercial spécifique « articles de sport et de loisirs » autorisé dans la catégorie M.9;
- Local commercial au rez-de-chaussée, actuellement vacant et non aménagé (« base building »), d'une superficie approximative totale de 695 m², située majoritairement dans le secteur de la catégorie M.9, sauf une partie d'environ 47 m² située en secteur R.3.

Paramètres réglementaires

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- Usages prescrits (article 134).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- Elle satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier;
- Son emplacement au cœur du faubourg Saint-Laurent, comme tête d'îlot bordant une rue commerciale d'importance, la rue Sainte-Catherine, serait compatible et complémentaire avec le milieu environnant, respecterait l'apparence extérieure déjà approuvée du bâtiment en construction visé et favoriserait la consolidation de l'animation commerciale de ce tronçon de la rue Sainte-Catherine.

La demande a fait l'objet d'un avis préliminaire favorable avec condition du comité consultatif d'urbanisme le 13 mai 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie;
Une croissance économique durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affichage sur le site et avis publics.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement – Adoption du 1er projet de résolution – 2016-06-14;
 - Affichage sur l'emplacement – 2016-06-17;
 - Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation – 2016-06-18;
 - Assemblée publique de consultation – 2016-06-29;
 - Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution – 2016-07-06;
 - Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum – 2016-07-09;
 - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution – 2016-09-13;
 - Dépôt éventuel de demandes de permis de transformation et de certificat d'occupation, puis délivrance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec condition

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

Le : 2016-05-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1163332005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Sherbrooke et Mansfield (8093) afin d'abroger les articles 4 et 6

Adopter un règlement abrogeant les articles 4 et 6 du règlement 8093 de la Ville de Montréal et rendant applicables les dispositions sur l'affichage et les usages commerciaux du règlement d'urbanisme 01-282

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2016-06-01 16:00

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1163332005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Sherbrooke et Mansfield (8093) afin d'abroger les articles 4 et 6

CONTENU

CONTEXTE

Dans le règlement 8093, adopté en 1989, qui fixait le programme de développement adopté, l'article 4 spécifie qu'il est interdit de poser des enseignes à l'extérieur de l'édifice, à moins que le règlement ne soit modifié. De plus, à l'analyse du règlement, il appert qu'un des articles (art.6) spécifie que les usages commerciaux relèvent d'un ancien règlement (1651 modifié) qui n'est plus en vigueur. L'abrogation de ces deux articles permettrait l'application de la réglementation actuelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM- 11 avril 1989- Adoption du règlement 809

DESCRIPTION

Conditions actuelles

- Il y a actuellement 6 enseignes posées à plat au rez-de-chaussée du bâtiment qui comprend trois façades : 2200-2220 avenue McGill College, 910-920 rue Sherbrooke Ouest et 2055-2075 rue Mansfield ;
- Une enseigne sur la porte du 2055 rue Mansfield ;
- Deux enseignes en saillie, une sur la rue Mansfield et l'autre sur la rue Sherbrooke ;
- Pour la librairie Paragraphe au 2220 avenue McGill College, se trouve aussi de l'affichage temporaire à l'intérieur des vitrines du bâtiment.

Projet

- Un nouveau locataire veut installer une nouvelle enseigne sur un socle existant, sa demande de permis a été refusée en raison de l'article mentionné précédemment ;
- Toutefois, les autres enseignes ont été autorisées sans tenir compte du plan d'ensemble en appliquant les normes prévues au règlement d'urbanisme 01-282. Le

propriétaire du bâtiment voudrait aussi régulariser leur situation;
· Pour ce qui est des occupations commerciales, étant donné que les changements sont fréquents, il importe de rendre la réglementation actuelle applicable.

Paramètres réglementaires

- Le libellé de l'article 4 est le suivant :
« 4. Il est interdit de poser des enseignes, annonces panneaux réclames ou modules publicitaires à l'extérieur de cet édifice avant que le présent n'ait été modifié pour l'autoriser ».
- Pour ce qui est de l'article 6, il restreint les usages dans les espaces commerciaux à ceux prescrits au règlement 1651 modifié.
- L'amendement proposé a pour effet d'abroger ces deux articles de manière à ce que les normes actuelles du règlement d'urbanisme puissent être appliquées et ainsi permettre l'affichage et les usages commerciaux selon les dispositions qui y sont prévues.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande étant donné que la réglementation d'urbanisme vient encadrer la superficie, le nombre et la localisation de ces enseignes, ainsi que les usages commerciaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA - Avis de motion et adoption du projet de règlement- 2016-06-14;
Avis public annonçant l'assemblée publique- 2016-06-17;
Assemblée publique sur le projet de règlement- 2016-06-18
CA - Adoption du deuxième projet de règlement 2016-06-29
Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire 2016-07-06
Délai de 8 jours requis pour recevoir une demande signée d'ouverture d'un registre menant

à la tenue d'un référendum
CA - Adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine RACINE
Conseillère en aménagement - Aménagement urbain et services aux entreprises

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-31

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

**Dossier # : 1160679015**

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Édicter les ordonnances nécessaire à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 5e partie, B)

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. xx permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. xx permettant la vente de marchandises, de nourriture, de boissons alcooliques ou non alcooliques ainsi que la consommation de boissons alcooliques selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085, article 45), l'ordonnance CA-24-085, o. xx permettant la distribution d'échantillons selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'urbanisme (01-282, art. 560), l'ordonnance 01-282, o. xx permettant l'installation de bannières, d'affiches promotionnelles, de signalisation de site sur différentes structures selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., O-0.1, article 2.1), l'ordonnance O-0.1, o. xx permettant l'installation des structures soutenant les bannières, les affiches promotionnelles, la signalisation de site selon les sites et les horaires des événements identifiées à l'annexe;

D'édicteur, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. xx, permettant la peinture de fresque à l'occasion de la tenue de Under Pressure.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-17 13:57

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160679015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaire à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 5e partie, B)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de permettre certaines activités dans le cadre de la réalisation d'événements, nous présentons un cinquième dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2016. Pour les dérogations, voici les règlements concernés:

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté CA-24-085, article 45.
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282, art. 560;
- Règlement sur l'occupation du domaine public R.R.V.M., c. O-0.1, article 2.1;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240323 - 14 juin 2016 pour les mêmes demandes;

- CA16 240260 - 10 mai 2016 pour les mêmes demandes;
- CA16 240200 - 12 avril 2016 pour les mêmes demandes;
- CA16 240052 - 9 février 2016 pour les mêmes demandes.

DESCRIPTION

Les événements réalisés sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie sont de différentes catégories, ils peuvent être, entre autres, de nature socioculturelle, sportive, historique, de développement social. Les événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ou se réalisent sur le mont Royal.

Les événements concernés sont:

- Montréal sous les étoiles
- Jeux du Québec

- Coup d'envoi de la Coupe Rogers
- Célébration de la Fierté Montréal
- Forum social Mondial
- Under Pressure
- Montréal sous les étoiles
- One walk to conquer cancer
- Juri Course
- Grand Prix cycliste de Montréal
- Cross Country McGill
- Marathon de Montréal

Les projets d'événements ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

JUSTIFICATION

Les événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permettra aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et de marchandises, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des Services et directions concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs et du greffe.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger aux règlements concernés.
Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Marthe BOUCHER, Ville-Marie
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie

Lecture :

Marthe BOUCHER, 15 juin 2016
Maryse BOUCHARD, 15 juin 2016
Guy CHARBONNEAU, 10 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2016-06-10



Dossier # : 1165914002

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,
Division circulation et occupation du domaine public

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Édicter une ordonnance pour l'implantation d'une zone de
débarcadère en tout temps face au 1822, rue Ontario Est

D`édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.RV.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. xxx permettant l'implantation d'une zone de débarcadère en tout temps située au 1822. rue Ontario Est, face à l'accès principal du bâtiment

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-21 10:55

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1165914002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance pour l'implantation d'une zone de débarcadère en tout temps face au 1822, rue Ontario Est

CONTENU**CONTEXTE**

La Maison de naissance Jeanne-Mance est située au 1822, rue Ontario Est, entre les rues Goulet et Cartier. Le bâtiment est de type commercial de catégorie mixte :

- les deux premiers étages seront occupés par la maison de naissance
- Le 3ème étage sera occupé par des logements locatifs

La localisation du débarcadère a été établie conjointement avec le requérant.

Démarches :

- Réception de la demande
- Analyse et étude de faisabilité
- Communication par courriel avec le requérant
- Rencontre avec le requérant sur les lieux
- Évaluation des besoins sur les lieux
- Conformité des besoins
- Ordre de travail et coordination de l'implantation après la résolution du conseil

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Une zone de "stationnement interdit en tout temps débarcadère seulement" d'une longueur de 18 mètres face à l'accès principal du bâtiment. Retrait définitif de 3 espaces de stationnement W762 - W763 - W764.

JUSTIFICATION

Face à la maison des naissances, il faut un espace suffisant pour qu'une ambulance puisse s'immobiliser et avoir le dégagement nécessaire derrière pour charger et décharger une civière de façon sécuritaire. Aussi, lors de cas particulier, la clientèle peut devoir utiliser une chaise roulante. La maison de naissance, dont les activités auront cours 24 heures,

comportera 4 chambres pour les accouchements. Des consultations et des activités en lien avec la petite enfance (0-5 ans) y seront aussi proposées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement. L'arrondissement dispose d'un budget spécifique versé annuellement à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée située dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de revenus de trois espaces de stationnement tarifés W762 - W763 - W764

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'ordonnance
Conception de l'ordre de travail
Transmission de l'ordre de travail
Retrait des parcomètres
Installation de la signalisation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voirie et transports
Chantal AYLWIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Claude CARETTE, 16 juin 2016
Benoit CHAMPAGNE, 15 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino SACCO
Agent technique en circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2016-06-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1165275002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant la création d'un sens unique sur la rue Porte-de-Québec, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André

D`édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. xxx permettant de déterminer le changement de direction de la rue Porte-de-Québec entre les rues St-Hubert et St-André. Ce tronçon dont la circulation se fait actuellement à double sens, deviendra à sens unique direction Est.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-21 15:14

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165275002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant la création d'un sens unique sur la rue Porte-de-Québec, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André

CONTENU

CONTEXTE

Le changement de sens de la rue Porte-de-Québec entre les rues St-Hubert et St-André est recommandé par la division de la circulation et inspection du domaine public suite à plusieurs requêtes citoyennes.

Dans un objectif ultime d'assurer des mouvements sécuritaires sur cette rue en évitant les multiples manoeuvres de demi-tours au bout de la rue et considérant sa largeur variant entre 9.4 et 8.1m ainsi que le manque de stationnement dans le secteur, il est important de mettre cette rue qui est actuellement à double sens, à sens unique vers l'Est. De plus, sachant que la rue St-André, qui se trouve à l'est du tronçon visé par ce sommaire, est à sens unique vers le Sud, il est tout à fait logique et favorable aux usagers de mettre la rue Porte-de-Québec à sens unique vers l'Est.

Le stationnement pourra ainsi être conservé de façon sécuritaire des deux côtés de la rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Approbation de plusieurs nouveaux bâtiments de condominium dans le secteur.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à identifier le tronçon de rue où le changement de circulation aura lieu, soit sur la rue Porte-de-Québec entre les rues St-Hubert et St-André. La circulation sur ce tronçon se fait actuellement à double sens et sera changée pour un sens unique direction Est.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 3, paragraphe 3 du règlement C-4.1, il est possible de déterminer la direction des voies de circulation dans l'arrondissement.

"Le comité exécutif peut par ordonnance:

...

3 déterminer les directions des voies et les manoeuvres obligatoires ou interdites;

..."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer un passage sécuritaire sur ce tronçon étroit tout en conservant le stationnement sur rue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À coordonner avec les élus municipaux et les communications de l'arrondissement Ville-Marie

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'ordonnance
Opération de communication
Préparation et envoi des ordres de travail
Installation de la signalisation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la réglementation sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c.C-4.1)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-15

Isabelle BORDELEAU
ingenieur(e)

Driss EZZAHER
chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur

**Dossier # : 1161204005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 6e partie C)

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance jointe à la présente permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la consommation de boissons alcooliques, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance jointe à la présente permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance jointe à la présente permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-22 13:15

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161204005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 6e partie C)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

Les autres autorisations habituellement nécessaires à la tenue des événements identifiés, soit les dérogations aux règlements sur le bruit, sur l'affichage, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, doivent être obtenues auprès de l'arrondissement concerné. À cet effet, nous présentons un dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Voici les règlements dont il est question :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur l'urbanisme concernant l'affichage, R.R.V.M., 01-282, article 560;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain R.R.V.M. chapitre P-12-2, article 7;
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté CA-24-285 article 29.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Des décisions antérieures du Bureau des festivals et des événements culturels de la Direction associée Cinéma - Festivals - Événements ont été approuvées.

DESCRIPTION

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles.

Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

JUSTIFICATION

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles.

Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables destinés à se conformer à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements en annexe ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

- De plus, ces événements sont gratuits et favorisent l'accessibilité de tous.
- Le promoteur mettra en place sur les sites des événements un système de cueillette des matières recyclables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie
Marthe BOUCHER, Ville-Marie

Lecture :

Dominique ARCHAMBAULT, 20 juin 2016
Maryse BOUCHARD, 20 juin 2016
Guy CHARBONNEAU, 17 juin 2016
Marthe BOUCHER, 17 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène NASSER
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-16

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma-Festivals-
Événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-06-20



Dossier # : 1165937003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 6e partie, A) et édicter les ordonnances

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2015, 3^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;
D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085, article 45), l'ordonnance CA-24-085, o.xx permettant la distribution d'échantillons selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance C-4.1, permettant la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-23 15:56

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1165937003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 6e partie, A) et édicter les ordonnances

CONTENU

CONTEXTE

Les conseils d'arrondissement peuvent autoriser la tenue d'événements ayant lieu sur le domaine public de leur territoire respectif et, à cette fin, déroger à la réglementation municipale (Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)). À cet effet, nous présentons le sixième dossier comportant des événements locaux ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2016 et nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements identifiés en annexe et de déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c. B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté CA-24-085 article 45.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1165907001 /CA16 240339 (14 juin) 2016 : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 5e partie, A) et édicter les ordonnances
 1163105010 / CA16 240267 (10 mai 2016) : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 4e partie, A) et édicter les ordonnances

DESCRIPTION

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique, commémorative ou festive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou plusieurs rues, d'un circuit; ou bien d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les événements concernés sont d'envergure locale.
 Les événements en annexe ont été ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans

d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

JUSTIFICATION

Ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des directions concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève de l'agente de projet qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex. Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

Transmission de la résolution et des ordonnances au SPVM et au SSIM par la Direction des services administratifs et du greffe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle ROUGIER, Ville-Marie
Marthe BOUCHER, Ville-Marie
Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 22 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souad MZIGUIRA
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-21

Maryse BOUCHARD
C/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Josée POIRIER
Chef de division, en remplacement de Dominique
Archambault, directrice CSLDS



Dossier # : 1167199011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vertu de la résolution CA14 240103, une garantie monétaire de 194 260 \$ pour la démolition du bâtiment situé aux 1182-1186, rue Crescent

D'exiger, préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition pour le bâtiment situé aux 1182-1186, rue Crescent, conformément aux conditions de la résolution CA14 240103, le dépôt d'une lettre de garantie de 194 260 \$, à titre de garantie monétaire visant à assurer l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé;

Cette garantie monétaire doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition et le programme de réutilisation du sol dégagé soient complétés.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-23 15:55

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167199011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vertu de la résolution CA14 240103, une garantie monétaire de 194 260 \$ pour la démolition du bâtiment situé aux 1182-1186, rue Crescent

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de certificat d'autorisation de démolition (3001148423) a été déposée afin d'autoriser la démolition du bâtiment situé aux 1182-1186, rue Crescent. Celle-ci est autorisée par la résolution CA14 240103 moyennant le dépôt d'une garantie monétaire visant à assurer la réalisation du projet de remplacement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240103 – 11 mars 2014 – Adopter une résolution modifiant la résolution CA09 240487, afin d'autoriser la démolition d'un bâtiment commercial de 3 étages, situé aux 1182-1186, rue Crescent, ainsi que la construction de bâtiments résidentiels et commerciaux sur les lots 1 341 128 et 1 341 130 ainsi que 1 341 132 et 1 341 133 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (1136347025).

DESCRIPTION

Conditions actuelles

L'immeuble visé est constitué du lot 1 341 132 du cadastre du Québec :

- Il comprend actuellement un bâtiment de 3 étages, originellement construit en 1910 à des fins résidentielles (alors de 2 étages), puis agrandi en 1965 (ajout d'un étage et nouvelle façade) à des fins commerciales et transformé en 2009 (nouvelle façade) aux mêmes fins.
- La résultante est un bâtiment dont les principales composantes architecturales d'origine ont complètement disparu.

Projet

La demande vise à autoriser le montant de la garantie monétaire exigible pour la démolition complète du bâtiment :

- Le calcul de celle-ci est basé sur la valeur actuelle du bâtiment au rôle d'évaluation foncière, soit 971 300 \$.
- La garantie est établie à 20 % de la valeur du bâtiment à démolir, soit 194 260 \$.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- Elle satisfait aux exigences de la résolution CA14 240103 et respecte le calcul actuellement prévu par le Règlement sur la démolition d'immeubles pour de telles lettres de garantie à titre de garantie monétaire.
- La démolition permettra la réalisation de la seconde phase d'un projet de redéveloppement mixte, déjà autorisé par la résolution CA14 240103 sur ce lot et le lot immédiatement adjacent au sud (lot 1 341 133 du cadastre du Québec).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution – 2016-06-14;
 - Dépôt de la garantie monétaire exigée et délivrance du certificat d'autorisation de démolition;
 - Dépôt éventuel d'une demande de permis de construction;
 - Comité consultatif d'urbanisme – Révision de projet;
 - Délivrance du permis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-08

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1166347005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1850, rue Amherst de l'obligation de fournir deux unités de stationnement

D'édicter, vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984), l'ordonnance XX exemptant le propriétaire du bâtiment sis au 1850, rue Amherst de l'obligation de fournir 2 cases de stationnement en moyennant le versement de la somme de 7 000 \$ par le propriétaire au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-27 15:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1166347005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1850, rue Amherst de l'obligation de fournir deux unités de stationnement

CONTENU**CONTEXTE**

Une requête a été déposée afin d'exempter le propriétaire d'un bâtiment résidentiel, situé au 1850, rue Amherst, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement dans le cadre d'un projet d'agrandissement (demande de permis d'agrandissement 3000805623).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION**Conditions actuelles**

- Terrain vacant de 365 m²

Projet

- Construction d'un bâtiment de 3 étages avec mezzanines, 10 logements, 1 bureau et 3 cases de stationnement intérieur en sous-sol

Paramètres réglementaires

- Dans le cadre de ce projet, le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) exige l'inclusion de 5 unités de stationnement. Le requérant est toutefois admissible à une demande d'exemption (Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)) et assujetti par conséquent à une compensation monétaire

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- ÿ La taille du lot et la configuration du sous-sol ne permettent pas d'aménager 5 unités de stationnement au sous-sol;
- ÿ Le site est bien desservi par le réseau de transport en commun, puisque la station de métro Berri se trouve à 400 m et la station de métro Beaudry, à 500 m;
- ÿ Le projet est situé à 150 m d'une station de Bixi et comprend 9 stationnements pour vélos.
- ÿ Le demandeur fournira une somme de 7 000 \$ au fonds de compensation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir document « Aspect financier » en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public relatif à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sera affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir, suite au conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement – Édition de l'ordonnance - *[7 juillet 2016]*
 - Avis public – Entrée en vigueur
 - Émission du permis d'agrandissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 22 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-22

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1165353003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.RV.M., chapitre C-4.1), une ordonnance déterminant le changement de direction de la rue Tansley, entre l'avenue De Lorimier et la rue Dorion

D'édicter une ordonnance, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.RV.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. xxx déterminant le changement de direction de la rue Tansley entre l'avenue De Lorimier et la rue Dorion. Ce tronçon dont la circulation se fait actuellement à double sens, deviendra à sens unique direction Ouest.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-29 11:33

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165353003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.RV.M., chapitre C-4.1), une ordonnance déterminant le changement de direction de la rue Tansley, entre l'avenue De Lorimier et la rue Dorion

CONTENU

CONTEXTE

Le changement de sens de la rue Tansley entre l'avenue De Lorimier et la rue Dorion est recommandé par la Division de la circulation et inspection du domaine public suite à une demande du Service de police de la Ville de Montréal et suite à la demande de service #15-313053 provenant de 8 résidants de la rue Tansley désirant un agrandissement de la zone résidentielle #12.

Dans un objectif ultime d'assurer des mouvements sécuritaires sur cette rue en évitant les face à face et les multiples manoeuvres de virage à gauche vers l'avenue De Lorimier (direction Nord), manoeuvres interdites par une restriction de virage à gauche.

Considérant la demande d'ajout d'espaces de stationnement qui pourrait être étendu sur le côté Nord de Tansley à l'Ouest de l'avenue De Lorimier.

Considérant la largeur de la rue Tansley qui varie entre 4,91 mètres à l'intersection de la rue Dorion et 5,47 mètres à l'intersection de l'avenue De Lormier, il est important de mettre cette rue qui est actuellement à double sens, à sens unique vers l'Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à identifier le tronçon de rue où le changement de circulation aura lieu, soit sur la rue Tansley, entre l'avenue De Lorimier et la rue Dorion. La circulation sur ce tronçon se fait actuellement à double sens et sera changée pour un sens unique direction Ouest.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 3, paragraphe 3 du règlement C-4.1, il est possible de déterminer la direction des voies de circulation dans l'arrondissement.

"Le comité exécutif peut par ordonnance:

...

3 déterminer les directions des voies et les manoeuvres obligatoires ou interdites;

..."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer un passage sécuritaire sur ce tronçon étroit tout en conservant le stationnement sur rue et en bonifiant le stationnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À coordonner avec les élus municipaux et les communications de l'arrondissement Ville-Marie

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'ordonnance

Opération de communication

Conception et transmission des ordres de travail

Installation de la signalisation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la réglementation sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c.C-4.1)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc COULOMBE
AGENT TECHNIQUE - CIRCULATION &
STATIONNEMENT

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-21

Driss EZZAHER
chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur

**Dossier # : 1166255015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à l'événement « Mise en valeur des ruelles du centre-ville 2016 » qui se tiendra à différentes dates des mois d'août et septembre 2016

D'autoriser l'occupation des trois ruelles situées 1) à l'ouest de Peel, entre Sainte-Catherine Ouest et Cypress; 2) à l'est de Metcalfe, entre Sainte-Catherine Ouest et René-Lévesque Ouest; 3) au sud de Sainte-Catherine Ouest, entre Aylmer et City Councillors, du 17 août au 9 septembre 2016;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe 8 de l'article 3) une ordonnance autorisant la fermeture des trois ruelles situées 1) à l'ouest de Peel, entre Sainte-Catherine Ouest et Cypress; 2) à l'est de Metcalfe, entre Sainte-Catherine Ouest et René-Lévesque Ouest; 3) au sud de Sainte-Catherine Ouest, entre Aylmer et City Councillors, les 17, 18,19, 24, 25, 26 et 31 août et 1er, 2, 7,8 et 9 septembre 2016;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8) une ordonnance permettant la vente de produits maraîchers dans les ruelles situées 1) à l'ouest de Peel, entre Sainte-Catherine Ouest et Cypress; 2) à l'est de Metcalfe, entre Sainte-Catherine Ouest et René-Lévesque Ouest; 3) au sud de Sainte-Catherine Ouest, entre Aylmer et City Councillors, les 17, 18,19, 24, 25, 26 et 31 août et 1er, 2, 7,8 et 9 septembre 2016, de 16 h à 19 h;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) une ordonnance permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores dans les ruelles situées 1) à l'ouest de Peel, entre Sainte-Catherine Ouest et Cypress; 2) à l'est de Metcalfe, entre Sainte-Catherine Ouest et René-Lévesque Ouest; 3) au sud de Sainte-Catherine Ouest, entre Aylmer et City Councillors, les 17, 18,19, 24, 25, 26 et 31 août et 1er, 2, 7,8 et 9 septembre 2016 de 15 h à 19 h .

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-29 11:31

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166255015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à l'événement « Mise en valeur des ruelles du centre-ville 2016 » qui se tiendra à différentes dates des mois d'août et septembre 2016

CONTENU

CONTEXTE

Après le succès du Marché des ruelles organisé par la Société de développement commercial (SDC) Destination centre-ville en 2014 et 2015, l'organisme souhaite démontrer le potentiel des ruelles du centre-ville de Montréal une fois de plus comme étant des espaces pouvant devenir des lieux privilégiés et des espaces piétonniers à échelle humaine, tout en révélant l'espace sous-utilisé d'une ruelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240387 - 8 juillet 2015 - Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à l'événement « Mise en valeur des ruelles du centre-ville 2015 » qui se tiendra à différentes dates des mois d'août et septembre 2015 ;

CA14 240448 - 8 juillet 2014 - Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à l'événement " Mise en valeur d'une ruelle du centre-ville - Été 2014 " qui se tenait à différentes dates des mois d'août et septembre 2014 .

DESCRIPTION

La SDC installera trois marchés éphémères où les passants pourront se procurer des fruits et légumes de saisons et déguster des maïs bouillis. Un aménagement des sites permettra de les humaniser et de les rendre appropriables. Un aménagement simple et temporaire permettra aux ruelles de conserver leur vocation actuelle de service. Ce projet permettra de donner vie aux lieux et d'y attirer la clientèle du centre-ville pour des périodes précises entre août et septembre 2016. Le montage et le démontage des sites se feront quotidiennement par l'organisme. Ce projet se veut également une initiative de réinsertion sociale puisqu'il sera réalisé avec la participation des membres de la brigade propreté de Destination centre-ville.

Les trois ruelles qui seront occupées les 17, 18,19, 24, 25, 26 et 31 août et 1er, 2, 7, 8 et 9 septembre 2016, sont celles situées :

1. à l'ouest de Peel, entre Sainte-Catherine Ouest et Cypress;

2. à l'est de Metcalfe, entre Sainte-Catherine Ouest et René-Lévesque Ouest;
3. au sud de Sainte-Catherine Ouest, entre Aylmer et City Councillors.

Les activités de marché y auront lieu de 16 h à 19 h.

JUSTIFICATION

Cette activité s'inscrit dans l'objectif de l'arrondissement d'animer le centre-ville par des projets qui contribuent à accroître son caractère novateur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les activités sont sous la responsabilité du promoteur de l'événement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement prévu permettra à la SDC Destination Centre-Ville de mettre ce secteur en valeur et ce, de façon novatrice.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisateur de l'événement assume les activités de communication liées aux promotions commerciales. L'arrondissement en fera la promotion dans ses outils de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Des permis autorisant l'occupation du domaine public seront délivrés par la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick LEMYRE, Ville-Marie
Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Patrick LEMYRE, 28 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-22

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1165353001

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,
Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 3 espaces de stationnement tarifés sur le côté Ouest de la rue Montcalm, au Nord de la rue Sainte-Catherine Est

D'implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 3 espaces de stationnement tarifés sur le côté Ouest de la rue Montcalm, au Nord de la rue Sainte-Catherine Est.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-29 11:32

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1165353001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 3 espaces de stationnement tarifés sur le côté Ouest de la rue Montcalm, au Nord de la rue Sainte-Catherine Est

CONTENU**CONTEXTE**

Implanter 3 espaces de stationnement tarifés sur le côté Ouest de la rue Montcalm, au Nord de la rue Sainte-Catherine Est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

Cette partie du tronçon de la rue Montcalm fait partie du secteur commercial. On y retrouve différents commerces dont entre autres une discothèque. Sur le côté Est, 5 espaces de stationnement tarifés sont déjà en place, et ce, depuis plusieurs années.

À l'endroit ciblé par l'implantation des 3 espaces tarifés, on retrouve actuellement une restriction de stationnement entre 8h et 17h du lundi au vendredi. Cette restriction est nécessaire et doit demeurer en place. Ces nouveaux espaces tarifés seraient donc en fonction du lundi au vendredi entre 17 et 21h ainsi que les samedis et les dimanches selon les horaires habituels.

L'ajout d'espaces de stationnement tarifés permettra une meilleure rotation des véhicules stationnés. En facilitant la disponibilité de quelques espaces de stationnement de courte durée, cette mesure devrait faire en sorte d'augmenter sensiblement le nombre de clients potentiels pour les commerces adjacents. En effet, actuellement, du lundi au vendredi on peut y garer un véhicule après 17h et le laisser au même endroit jusqu'à 8h le lendemain matin. Les samedis et dimanches, aucune restriction n'empêche de stationner à cet endroit pour une période excessivement prolongée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces 3 espaces tarifés seront implantés dans la zone tarifaire à 3\$ / heure.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

-

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voirie et transports
Chantal AYLWIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Claude CARETTE, 10 juin 2016
Benoit CHAMPAGNE, 10 juin 2016
Chantal AYLWIN, 10 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc COULOMBE
AGENT TECHNIQUE - CIRCULATION &
STATIONNEMENT

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2016-06-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1165353002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Plan de transport
Objet :	Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) et en vertu du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055-1) tous les espaces de stationnement tarifés situés dans les premiers 5 mètres des intersections de l'arrondissement de Ville-Marie

De retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) et en vertu du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055-1,) tous les espaces de stationnement tarifés situés dans les premiers 5 mètres des intersections de l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-29 11:33

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165353002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Plan de transport
Objet :	Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) et en vertu du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055-1) tous les espaces de stationnement tarifés situés dans les premiers 5 mètres des intersections de l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Considérant le Plan de transport adopté par la Ville de Montréal en 2008 ainsi que la Charte du piéton, il est demandé de dégager la visibilité aux intersections afin de sécuriser les traversées piétonnes. Nous retrouvons un nombre considérable d'espaces de stationnement tarifés à l'intérieur des premiers 5 mètres et ce, pour chacune des intersections dans l'arrondissement de Ville-Marie. Il serait fastidieux de créer un sommaire décisionnel pour chacune des intersections afin d'en retirer le stationnement tarifé. Ce sommaire décisionnel vise à permettre le retrait des espaces de stationnement tarifés ou non qui sont actuellement à l'intérieur des premiers 5 mètres des intersections, et ce, sur tout le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

-

JUSTIFICATION

-Considérant le *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement -08-055*

4.1. Pour l'application des pouvoirs qui lui sont délégués en vertu du deuxième alinéa de l'article 2 quant à l'adoption et l'application de la réglementation relative au stationnement tarifé, le conseil d'arrondissement doit obtenir préalablement un avis favorable du directeur de service – Infrastructures, voirie et transports pour tout acte ayant des incidences sur la suppression ou l'ajout de places de stationnement tarifées ou sur la détermination des périodes tarifées.

-Considérant le nombre d'espaces de stationnement tarifés situés à l'intérieur des premiers

5 mètres de dégagement de chacune des intersections, et ce malgré la réglementation en place (*Code de sécurité routière du Québec*).

-Considérant que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demande aux municipalités d'appliquer la réglementation existante concernant l'interdiction d'immobiliser un véhicule routier dans une intersection, sur un passage pour piétons ni à moins de 5 mètres de ceux-ci (*Code de sécurité routière, article 386,4*).

Et considérant le nombre d'intersections touchées, ce sommaire à pour but de réduire la tâche bureaucratique reliée à cette décision administrative.

Cette démarche découle du rapport et des recommandations de la commission permanente sur les transports et les travaux publics à la suite de l'examen public sur la traversée de la rue (septembre 2013), et plus particulièrement de la première recommandation :

«Que la Ville de Montréal, les arrondissements, le Service de police de la Ville de Montréal et les villes liées s'assurent de faire respecter, d'ici octobre 2017, les règles prévues au Code de la sécurité routière concernant le 5 mètres de dégagement des coins de rue et de part et d'autre d'un passage piétonnier, et que la Direction des transports soit mandatée pour les accompagner sur les questions techniques afin d'assurer une implantation harmonieuse de cette mesure.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Perte de revenu des espaces tarifés actuellement situés à l'intérieur des premiers 5 mètres de chacune des intersections.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

-

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voirie et transports
Chantal AYLWIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Claude CARETTE, 16 juin 2016
Benoit CHAMPAGNE, 15 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc COULOMBE
AGENT TECHNIQUE - CIRCULATION &
STATIONNEMENT

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2016-06-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1166347002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-30 09:43

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166347002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2012, le conseil d'arrondissement a mandaté la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'entreprendre une révision du règlement d'urbanisme de l'arrondissement. Cette révision, qui visait à assurer la concordance au Plan d'urbanisme et à rehausser la convivialité, la lisibilité et la fonctionnalité du règlement, a été adoptée le 7 mai 2013.

L'étape actuelle consiste à peaufiner la démarche effectuée en 2013 et vise cette fois plusieurs règlements. Elle vise également à achever la concordance des règlements de l'arrondissement au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal adopté en 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

8 juillet 2015 - Adopter un Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M c. 0-1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (CA15 240382).

- 12 novembre 2014 - Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) afin de préciser le processus d'évaluation (CA14 240645).
- 12 novembre 2014 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les clôtures (CA-24-225) afin de retirer les clôtures de chantier des obligations liées aux matériaux (CA14 240644).

- 8 juillet 2014 - Adopter un règlement remplaçant le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-107) afin d'améliorer sa cohérence avec d'autres règlements (CA14 240431).
- 10 juin 2014 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) afin de modifier la terminologie et les paramètres relatifs à la superficie d'un lot constructible (CA14 240349).
- 10 juin 2014 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de modifier la terminologie et les paramètres relatifs à l'entreposage provisoire des déchets (CA14 240348).
- 7 mai 2014 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B -3) afin de modifier la terminologie et d'abroger l'article 18 relatif aux usages (CA14 240265).
- 11 mars 2014 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) afin de modifier les paramètres relatifs au champ d'application, aux conditions d'obtention et à la terminologie (CA14 240106).
- 16 décembre 2013 - Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » - modifications omnibus (CM13 1156).
- 21 mars 2013 - Adoption du projet omnibus de modification du règlement d'urbanisme (CA13-240068).
- 16 avril 2012 - Adoption du règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) tel que proposé dans le «Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville» (CM12 0328).

DESCRIPTION

Au total, le projet de modifications comporte 204 changements aux textes des règlements visés, six cartes sont modifiées et une carte est ajoutée. Les modifications concernent, en plus du règlement d'urbanisme, les règlements suivants :

- Règlement sur les opérations cadastrales (O-1);
- Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224);
- Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011);
- Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215).

Parmi ces modifications, 43 sont reliées à la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Ces modifications concernent notamment l'ajout de dispositions pour des usages sensibles comme le logement ou les écoles primaires à proximité d'infrastructures de transport. D'autres dispositions concernent les opérations cadastrales dans les Grandes propriétés institutionnelles pour lesquelles des évaluations patrimoniales sont désormais requises. Enfin, deux nouvelles unités de paysages sont proposées, soit HJM pour Habitations Jeanne-Mance et PM pour Pointe-du-Moulin.

Outre les modifications liées à la concordance, 65 nouvelles dispositions concernent les éléments suivants :

- de nouveaux usages en matière d'agriculture urbaine;
- une meilleure définition des matériaux de revêtement pour une toiture;
- un nouveau critère s'appliquant aux unités de paysages Artère Commerciale (AC), Boulevard Saint-Laurent (BSL) et Sainte-Catherine Centre (SCC) limitant les balcons en façade;
- des dispositions plus précises pour la cohabitation de l'habitation avec des activités génératrices de bruit;
- un reclassement des usages afin d'améliorer la cohérence du règlement;
- un resserrement des règles d'aménagement des débarcadères d'automobiles en cour avant;
- un nouvel encadrement des éléments mécaniques en façade tel que les régulateurs de

gaz;

- une révision du chapitre à propos des abris temporaires d'automobiles afin d'y inclure tous les types d'abris temporaires;
- un nouveau contrôle des travaux de constructions ou de transformation afin d'assurer le respect des caractéristiques architecturales d'origine.

Par ailleurs, toutes les cartes de l'annexe A seront modifiées soit :

- Densités et implantations
- Hauteurs et surhauteurs
- Unités de paysages et immeubles d'intérêt
- Usages prescrits
- Zones

JUSTIFICATION

Parmi les nouvelles dispositions, plusieurs propositions ont pour objectif une meilleure pratique de l'urbanisme et de son application dans le territoire de l'arrondissement. D'autres modifications ont pour objectif de favoriser les pratiques d'agriculture urbaine qui sont valorisées par l'arrondissement. La création des nouveaux usages et leur implantation dans de nombreuses catégories d'usage facilitera cette pratique tout en favorisant une bonne cohabitation entre les usages.

Outre ces nouvelles dispositions, plusieurs modifications visent à préciser ou clarifier des dispositions existantes, incluant l'uniformisation des libellés. D'autres changements visent un meilleur arrimage entre les règlements. Également, certains changements découlent des modifications apportées au plan d'urbanisme en 2013 tel que le remplacement de la carte de la continuité commerciale au rez-de-chaussée.

De façon générale, les modifications proposées sont cohérentes avec les modifications entamées en 2013 et adaptent davantage le règlement d'urbanisme aux enjeux actuels du centre-ville, notamment en matière de compatibilité des usages, de confort des résidents et de qualité de vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet permet de faciliter la cohabitation au centre-ville entre les usages commerciaux et résidentiels. Le projet favorise également une construction plus durable et la préservation du bâti existant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement - 1^{er} projet de résolution
 - Avis public et affichage 8 jours avant l'assemblée publique de consultation
 - Assemblée publique de consultation

- Conseil d'arrondissement - 2e projet de résolution
- Avis public pour la demande de tenue de registre
- Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution
- Délivrance du certificat de conformité

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LÉGARÉ
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-29

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur

**Dossier # : 1162931006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'usage « salle de réception » au rez-de-chaussée du 755, rue Berri, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder pour une partie du lot 2 379 234, correspondant au 755 rue Berri, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

a) de déroger notamment aux articles 207, 208 et 270 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-182);

b) de transformer et d'occuper le bâtiment visé conformément au plan numéroté A1 le tout réalisé par Georges Elbaz architecte et estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 27 mai 2016;

c) d'occuper une partie du bâtiment avec l'usage «salle de réception» sans limitation de superficie;

d) de permettre l'usage «débit de boissons alcooliques» comme usage complémentaire à l'usage «salle de réception», à la condition qu'aucune enseigne visible de l'extérieur du bâtiment ne signale la présence de cet usage.

2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

De fixer un délai de 24 mois pour obtenir un certificat d'occupation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162931006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'usage « salle de réception » au rez-de-chaussée du 755, rue Berri, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier a été déposée le 1 juin dernier afin d'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, l'occupation à des fins de salle de réception d'une partie du rez-de-chaussée de l'ancienne gare Berri. Cette demande s'inscrit dans le cadre des travaux de réhabilitation des gares Viger et Berri à des fins commerciales et de bureau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0831 – 15 juin 2015 – Adoption - Règlement abrogeant le Règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne Gare-hôtel Viger, délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri (07-038)

DESCRIPTION

Conditions actuelles

- La propriété s'étend sur une superficie d'environ 21 800 m² entre les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri. Elle est traversée par le prolongement projeté de la rue Saint-Hubert et compte cinq bâtiments, dont les gares Viger et Berri.
- Des travaux de transformation des intérieurs ont permis la venue et l'installation d'entreprises dans ces bâtiments restés longtemps vacants. La quasi-totalité des espaces locatifs sont maintenant occupés par du bureau et un commerce.
- La présente démarche ne vise qu'un local, d'une superficie de 969 m², situé dans la portion sud du rez-de-chaussée de la Gare Berri.
- Le secteur se caractérise par son emplacement stratégique aux portes du Vieux-Montréal et du CHUM tout juste face au Square Viger.

Projet

- En complément des activités de restauration déjà présentes dans cette portion de la gare Berri, les propriétaires souhaitent y aménager une salle de réception pour la tenue d'événements pouvant accueillir jusqu'à 500 personnes et permettant la vente de boissons alcoolisées.
- L'aménagement du local nécessite de légères modifications visibles de l'extérieur, soit la transformation d'une fenêtre qui doit faire éventuellement l'objet d'une révision architecturale.

Paramètres réglementaires

- Le zonage indique un secteur M.4 c'est-à-dire une zone de mixité autorisant les commerces et services de faible intensité. Or, l'usage « salle de réception » appartient à une catégorie de plus forte intensité.
- Ce projet présente la dérogation suivante :
 - usage non autorisé dans la catégorie M.4. (art. 207 et 208 du règlement 01-282).
 - la vente d'alcool est restreinte par les règles de contingentement, soit la présence d'une brasserie dans le même complexe (art. 270 du règlement 01-282).

L'investissement relatif à la transformation du local aux fins de l'usage demandé est de l'ordre de 200 000\$.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :

- La présente demande respecte les paramètres et les orientations du Plan d'urbanisme.
- L'activité « salle de réception » s'apparente à certains usages déjà autorisés pour le site.
- À l'instar des autres salles de réception du quartier (l'ancienne gare Dalhousie, par exemple), l'occupation permettra à l'exploitant d'être en mesure d'offrir, en complément de la tenue d'événements, la possibilité de consommer des boissons alcooliques à l'intérieur de la salle de réception.

Par ailleurs, il est recommandé d'imposer la condition suivante à l'autorisation demandée :

- interdire la pose d'enseigne à l'extérieur annonçant la vente de boissons alcooliques à l'intérieur du local visé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - 1^{er} projet de résolution – 6 juillet 2016

Avis public et affichage 8 jours avant l'assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation – 7 septembre 2016

Conseil d'arrondissement – 2^{ème} projet de résolution – 13 septembre 2016

Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution – 11 octobre 2016

Dépôt de la demande de permis d'agrandissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ce projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie TURCOTTE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-20

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur